

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ALAIN CLOUTIER, président  
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROGRAMME DÉCENNAL D'ÉPANDAGE DE PHYTOCIDES  
PAR VOIE AÉRIENNE EN MILIEU FORESTIER  
SUR DES TERRAINS PRIVÉS DE SMURFIT-STONE INC.  
SUR LE TERRITOIRE DE LA TUQUE ET DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY**

**PREMIÈRE PARTIE**

VOLUME 3

Séance tenue le 12 avril 2006, 13 h 30  
Salle des Chevaliers de Colomb  
29, rue Becker  
La Tuque

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 12 AVRIL 2006 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
FRANÇOISE LATHOUD .....	12
ANNE-MARIE COMEAU.....	26
REPRISE DE LA SÉANCE .....	46
FRANÇOISE LATHOUD .....	46
PATRICK SIMARD .....	56

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Bonjour à vous tous. Nous allons commencer immédiatement.

10 Tout d'abord, je vous rappelle l'objectif de la première partie de l'audience publique, c'est de recueillir des faits et non pas d'émettre des opinions, mais des faits. Nous sommes à la recherche des faits avec les citoyens.

15 Le mode de fonctionnement, c'est de s'inscrire auprès du personnel de la commission à l'arrière. N'hésitez pas. On va accueillir toutes les questions et, s'il y a moins de questions des participants, la commission va en profiter également pour poser un certain nombre de questions pour le bénéfice de tout le monde.

20 Les règles de procédure, c'est que toutes les questions sont adressées à la présidence; aucun échange direct; le nombre de questions, 3; pas de longs préambules.

25 Vous aurez compris que la commission intervient au fur et à mesure des débats comme on intervient pour aller chercher de l'information. C'est ce qu'on va faire également aujourd'hui.

30 On vous demande de ne pas fumer dans la salle. Et on vous demande de nécessairement fermer vos cellulaires.

35 On va tout d'abord commencer par demander au promoteur et aux personnes-ressources le dépôt de documents ou de réponses complémentaires suite à hier, en commençant par le promoteur. Monsieur Jutras, bonjour!

### M. DENIS JUTRAS :

40 Bonjour, monsieur le président, monsieur le commissaire, les personnes-ressources, mesdames, messieurs. Effectivement, suite aux discussions qu'il y a eues hier, il y avait quand même plusieurs informations qui demandaient un retour.

35 Alors, en premier lieu, nous souhaitons vous informer que quand nous vous avons mentionné hier que dans notre planification, il n'y avait pas de prévision comme telle de préservation de vieilles forêts, effectivement, dans notre programme de démarche en certificat SFI, qui est une démarche en cours actuellement, après vérification, il est prévu de conserver des portions de vieilles forêts.

40 Et nous allons déposer cet après-midi notre programme, qui porte le numéro

*Programme 43307*, qui va en ce sens: programme qui date du 5 octobre 2005. Donc, il y a des prévisions en ce sens.

45 Également, nous vous confirmons que nous allons incorporer, dans nos procédures de confection des plans annuels d'intervention, l'implication des communautés autochtones dans l'identification des sites et espèces animales et floristiques vulnérables ou menacées. Cette démarche sera également faite en collaboration avec les ministères concernés. Parce que hier, on a appris aussi que du côté de Wemotaci, il y avait une démarche faite en ce sens-là. Donc, on  
50 devrait se reparler à ce niveau-là pour intégrer tout ça.

Nous allons déposer également le résumé de la rencontre de préconsultation volontaire qui avait été tenue à La Tuque le 29 janvier 2004.

55 Nous allons également déposer deux comptes rendus de rencontres avec les deux communautés autochtones de Wemotaci et Opitciwan pour le programme d'arrosage qui avait eu lieu en 2002.

60 Nous allons également vous déposer une correspondance avec le MDDEP du 8 août 2002 concernant l'annulation de certains secteurs prévus pour les arrosages 2002, et ce, suite justement aux discussions avec des familles d'Opitciwan.

65 Nous allons déposer trois documents concernant les doses acceptables de glyphosate. On sait qu'il y a eu beaucoup de discussions alentour des pourcentages hier. Alors, nous allons vous déposer trois documents: un document de Santé Canada référant à la dose de référence journalière de glyphosate selon l'EPA, qui est de l'ordre de .1 milligramme par kilo de poids par jour.

70 Nous allons également vous déposer le document de référence qui est cité par Santé Canada, qui date de 1990. C'est un document de l'EPA qui montre effectivement ce .1 milligramme par kilo par jour. Alors, on aura les deux documents qui se relient.

75 Nous allons également vous déposer dans ce cadre-là un troisième document de l'EPA montrant que la dose de référence journalière est de 2 milligrammes par kilo de poids par jour, qui date de 1993.

Alors, ça va cerner tous ces éléments-là. Ce sont des références scientifiques qui ont été révisées, comme on le sait, par les pairs en termes d'organisation.

80 Alors, nous allons également déposer un document intitulé *Résidus de glyphosate dans le gibier, lièvre, orignal, chevreuil suite à des pulvérisations de glyphosate en milieu forestier*.

Et sur ce, je demanderais à Donald de vous donner les références.

**M. DONALD BLOUIN :**

85

C'est un complément d'information. On a posé la question à savoir combien de feuillage devrait manger un orignal. Alors, dans la référence de Legris & Couture 1991, je vous évite tous les calculs, je vous fais état de la... c'est vérifiable, alors on dit que la quantité de glyphosate qui est dans le feuillage après un arrosage, c'est 45 microgrammes par gramme de feuillage. En fonction

90

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

95

Excusez-moi, je veux juste m'assurer d'une chose. C'est uniquement de dose létale?

**M. DONALD BLOUIN :**

100

Oui. Ici, ça fait référence à la DL50.

**M. DENIS JUTRAS :**

105

Alors, c'est un résumé du document qui sera déposé en entier.

Nous souhaitons également vous donner une réponse sur hier soir concernant les concentrations dans le framboisier. Donald a une information sur ça.

**M. DONALD BLOUIN :**

110

Alors, la concentration détectée sur les plans de framboises, c'est tiré de la référence de Couture et collaborateurs 95. Et c'est une erreur que nous, on a faite, ça provient d'un tableau dans Couture et collaborateurs et on s'est simplement trompé de ligne. Le 829, c'était la mauvaise ligne. Alors, le bon chiffre, c'est 28,7 microgrammes par gramme frais.

**M. DENIS JUTRAS :**

115

Également, suite à des questions sur la demi-vie de l'AMPA dans le produit, on a également les informations que vous souhaitiez.

**M. DONALD BLOUIN :**

120

Alors, c'est tiré d'une référence qui a déjà été déposée, qui avait été demandée par vous. Alors, la demi-vie typique dans le sol de l'AMPA, 118 jours en moyenne, donc une demi-vie qui varie de 71 à 165 jours.

125

**M. DENIS JUTRAS :**

130 Alors en terminant, avant qu'on dépose tous les documents, j'aimerais peut-être vous montrer visuellement, ce qui aurait peut-être dû être fait au début, pour la compréhension quand on parle de dégagement, que ce soit un peuplement naturel ou un peuplement artificiel, les effets de ces dégagements-là, que ce soit fait mécanique ou fait à partir de dégagement chimique.

135 Alors, on a des photos papier qu'on va pouvoir vous laisser. À la limite, ça pourrait être visualisé.

140 Ici, on a un échantillon de sapin qui est âgé de 17 ans et on voit les premiers 14 ans d'une oppression sur la génération et un dégagement qui a eu lieu après 14 ans, qui a donné les effets d'accroissement qu'on voit apparaître instantanément sur les rondelles de bois des trois dernières années. Ça, c'était un peuplement naturel qui avait besoin de dégagement, qui était oppressé, sur lequel on est intervenu de façon mécanique ou chimique. Là, je n'ai pas la référence mais les effets sont les mêmes. On me dit que c'est mécanique. Ça, c'est un premier élément.

145 Un autre élément ici, on a un échantillon d'une épinette blanche qui vient de la région ici de la Mauricie, de la région de Fitzpatrick, qui est âgée de 24 ans, qui provient d'une plantation qui a été entretenue depuis son début. Alors, quand on parle de visualiser les impacts physiques des projets qu'on a sur la table, autant mécanique que chimique, ce sont des résultats auxquels on vise pour approvisionner l'usine de La Tuque. Et c'est du concret, ce n'est pas des données; si on parle de 24 ans, donc on a déjà 24 ans d'expérience de ce côté-là. Alors, ça reste intéressant, on voulait vous démontrer cet élément-là. Et on a des photos qui pourraient vous être laissées sur les accroissements.

150 Alors, ça complète, messieurs les commissaires, les ajouts et précisions qu'on voulait apporter sur hier.

155 **LE PRÉSIDENT :**

160 Très bien. On va vous demander de déposer les copies photos concernant la pousse. Par ailleurs, on comprend qu'elles vont être déposées tout de suite, un, pour le bénéfice des gens dans la salle mais également de la commission, pour qu'on puisse les consulter durant la pause. Vous comprendrez que sur un certain nombre de documents que vous déposez, il y aura des questions aussi de la commission d'éclaircissement.

165 On fait le tour aussi des personnes-ressources, en commençant par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Monsieur Mailhot.

**M. MICHEL MAILHOT :**

170 Bonjour! Donc, on a déposé, comme ça a été mentionné hier soir, il y a un document de l'ARLA, *Initiatives de l'ARLA concernant les pesticides à risque réduit* et un deuxième document de l'ARLA ou du moins des extraits qui s'appelle *Mise à jour sur les pesticides à risque réduit au Canada*.

175 Ensuite, on a déposé aussi les informations que j'avais reçues du ministère chez nous concernant certaines revues de littérature, le *Non target impact of the herbicide glyphosate*.

Ensuite, on avait parlé aussi d'un autre document. C'était *Summary of aerial application studies*, qui montre comment se fait les arrosages aériens. Donc, c'est un dépôt qu'on a fait et on avait parlé de la façon dont ça se déposait, la dérive.

180 Et comme on avait parlé de la décision 36 de la Stratégie de protection des forêts, j'ai fait aussi une copie de la page couverture évidemment de la stratégie, mais de la décision 36 qui concerne plus particulièrement le genre de projet qu'il y avait.

185 C'est tout. Aussi une information verbale.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, très bien, monsieur Mailhot. Monsieur Bourque.

190 **M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

On avait demandé hier: \*Quelle est la dose appliquée au niveau du Roundup au niveau agricole, en application agricole?+ La dose recommandée sur l'étiquette, c'est entre 2 et 6 litres à l'hectare.

195 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Bourque.

200 Monsieur Bourgeois de la Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

**M. JEAN-CLAUDE BOURGEOIS :**

205 Alors, hier, vous m'aviez demandé de déposer le document de réflexion concernant la modification des structures d'habitat sur les différentes espèces animales. J'ai besoin de deux autorisations. J'en ai eu une ce matin, il manque la deuxième et je ne pense pas l'avoir aujourd'hui, ce qui fait que je pourrais vous faire parvenir ce document au milieu de la semaine

prochaine.

210 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, en se rappelant bien que la demande de la commission est claire et, au-delà des aléas administratifs, il faut que ça soit le plus rapidement possible pour que les gens puissent en prendre possession également, compte tenu que c'était de l'information très intéressante.

215

**M. JEAN-CLAUDE BOURGEOIS :**

Oui, je partage cette façon de penser.

220 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Laberge des forêts du MRNF.

**M. LUC LABERGE :**

225

MRNF globalement. J'ai déposé un tableau synthèse des travaux de dégagement réalisés en forêt privée, de 1995 à 2005.

230

J'ai aussi déposé un tableau synthèse du dégagement mécanique et chimique en forêt publique de 1990 à 2005-2006. Bien entendu, les dernières années sont souvent des estimés.

235

Vous aviez aussi demandé à savoir s'il y avait eu des comités aviseurs suite soit à la stratégie ou aux audiences. Il y a eu des groupes de travail, et on m'a dit que ce n'était pas réellement des comités aviseurs, en préparation de la Stratégie de protection des forêts. Et il n'y a pas eu de comité aviseur par la suite.

**LE PRÉSIDENT :**

240

Ça corrobore l'information qu'on avait entendue hier à l'effet que c'était avant la stratégie.

**M. LUC LABERGE :**

Oui.

245 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.



**M. LUC LABERGE :**

250

En fait, il y a eu trois groupes de travail par différents acteurs et c'est des gestionnaires. Il y en a un qui a abouti à la stratégie, c'est le groupe de monsieur Ledoux.

**LE PRÉSIDENT :**

255

Merci. Au niveau de la Santé publique, monsieur Lévesque.

**M. GUY LÉVESQUE :**

260

Oui. Hier, on avait parlé d'études de suivi des travailleurs. Je peux vous toucher deux mots, en fait, des études qui sont compilées dans le document qui a été déposé précédemment.

265

Je vous dirais simplement qu'à cette époque-là, il y a trois études qui ont été recensées. Le MRN, en 1986, a fait une étude sur l'évaluation des concentrations dans l'air ambiant et d'exposition des travailleurs lors de pulvérisations terrestres.

270

Il y a le Centre de toxicologie conjointement à ça qui a fait des mesures en milieu biologique, dans l'urine, afin de mieux cerner l'exposition des travailleurs. Il y a eu de l'information générée sur l'exposition des travailleurs assignés à l'application des phytocides par voie aérienne.

275

Et il y a une autre étude de l'EPA en 1988 qui a fait une estimation de l'exposition de travailleurs au glyphosate pour différents scénarios. Ça a été fait à partir de données mesurées, mais pour le 2,4-D.

280

Je vous détaillerais un petit peu, si vous le permettez, le CTQ, parce que je pense quand on parle de suivi des travailleurs, c'est beaucoup plus cette étude-là, je pense, à laquelle on peut appliquer ce vocable. En fait, c'est une étude qui s'est déroulée sur deux ans, en 1986 et en 1987. Je vous présenterais, pas le détail, mais je vous présenterais finalement les conclusions de l'étude pour faire assez rapidement.

285

Le glyphosate, finalement, ils se sont aperçus que le glyphosate est rarement décelable lorsque les travailleurs respectent les pratiques sécuritaires de travail. Dans les cas où le respect des pratiques sécuritaires laissait à désirer, puis là on parle de travailleurs contractuels, parce qu'on a comparé les travailleurs contractuels aux travailleurs du ministère, les concentrations urinaires mesurées étaient assez faibles et offraient un bon facteur relatif de sécurité, même dans les cas de pratiques, mettons, non sécuritaires.

On s'est aperçus aussi que selon les différents postes de travail, c'était le mélangeur qui avait la plus grande proportion, qui était 42 % des échantillons au-dessus de la limite de

290 quantification. Et on s'aperçoit que les concentrations urinaires comme mesure d'évaluation à l'exposition donnent une bonne idée de l'exposition totale. Ça, je pense que c'est quelque chose de très intéressant parce qu'on peut à la fois intégrer les cutané, respiratoire et oral.

295 Puis en grande finale, je dirais la conclusion, c'est que les risques d'atteinte à la santé des travailleurs sont faibles dans les conditions normales d'opération.

300 Les variables, mettons, associées à l'exposition des travailleurs, parce qu'on parlait de pratiques sécuritaires, en fait il y a les conditions climatiques, bien sûr, mais il y a aussi l'action de boire, de manger, de fumer pendant les travaux. On a vu aussi que l'absorption par voie orale était importante. Il y a la présence de décontamination et le port des équipements de protection individuelle qui peut agir, bien sûr, la technique d'application aussi et la disponibilité d'équipements adéquats pour la décontamination.

305 Finalement, j'ai vérifié aussi... je pense parce que dans la question, en sous-question, il y avait à savoir s'il y avait eu des cas rapportés de problèmes de santé chez des travailleurs. Dans cette étude-là aussi déposée, il est mentionné que le CTQ, entre 1988 et 1991, il y a eu de 3 à 8 cas d'intoxication et 23 cas en 1993, au glyphosate je parle.

310 Dans la majorité des cas, l'exposition, c'était une exposition cutanée avec des symptômes d'irritation. Il y avait quelques cas d'exposition involontaire par voie orale avec atteinte gastro-intestinale sans gravité, ce qui vient, à mon avis, confirmer un peu les effets aigus du glyphosate.

315 Par contre, il n'y a pas de mention si ces expositions-là étaient professionnelles ou non. Donc, on ne peut pas savoir si c'était fait, si c'était à la maison, au travail ou, si c'était au travail, est-ce que c'était des agriculteurs ou c'était des forestiers. On n'en sait rien. C'est ça de ce côté-là. C'est un peu décevant, mais c'est ce qu'on a comme information.

320 Les framboises, je ne reviendrai pas, parce que je pense que le mystère des framboises est éclairci.

325 Simplement, je ne sais pas, hier j'avais mentionné que l'absorption du glyphosate ingéré par voie orale était de 35 %, je ne sais pas si j'avais mentionné aussi que par voie cutanée, c'était 3 %, et par inhalation, comme on n'avait pas d'études de référence pour établir une base, à ce moment-là on considérait que c'était 100 %.

Ce serait tout.

**LE PRÉSIDENT :**

330 Merci, monsieur Lévesque.

Je vais vérifier s'il y a des inscriptions au registre et peut-être poser une question, en me dépêchant avant que la feuille arrive, pour le promoteur.

335 Je reviens sur le premier élément de réponse complémentaire par rapport à quand vous nous dites que vous prévoyez maintenant des portions de vieilles forêts toujours dans le même territoire, huit fois l'île de Montréal, si je me souviens bien de ce que vous avez dit. Je comprends également que ça apparaît évident en fonction de la certification SFI que vous voulez obtenir à brève échéance. C'est quoi les superficies que ça implique au niveau du territoire?

340

**M. DENIS JUTRAS :**

Là, vous me posez la question sur quelles sont nos intentions en termes de superficie pour les vieilles forêts qu'on veut préserver?

345

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

350

**M. DENIS JUTRAS :**

Actuellement, tout ça est sous inventaire. On est dans le processus, d'abord, un, de les identifier. Et dans un deuxième temps, le groupe aura à trancher à savoir lesquelles on préserve et pour quels critères. Parce qu'il y a des critères de définis dans SFI pour les établir. On est en plein processus mais les surfaces actuellement ne sont pas connues.

355

**LE PRÉSIDENT :**

Ma deuxième question. Les critères de SFI, est-ce qu'ils fixent également une superficie minimale ou c'est plus large que ça?

360

**M. DENIS JUTRAS :**

Actuellement, selon ce que je possède, et Jean me corrigera, il n'y a pas de superficie minimale exigée dans le système SFI.

365

**LE PRÉSIDENT :**

S'il y a de l'information de monsieur Laberge des forêts... Est-ce qu'il y a des informations pour confirmer, corroborer ou si vous n'avez pas d'information?

370

**M. LUC LABERGE :**

Je n'ai pas d'information pour corroborer.

375

**LE PRÉSIDENT :**

Indépendamment de la superficie en jeu et de sa proportion au territoire et compte tenu de la qualité du bois dans les vieilles forêts, comment vous conciliez ça avec votre prémisse comme de quoi qu'une des raisons que vous présentez le projet, c'est essentiellement la rareté de la ressource dans la région et que vous devez puiser dans votre capital de forêts privées?

380

Est-ce que c'est maintenant quelque chose qui fait en sorte que ça va modifier votre projet, puisqu'une partie de la superficie devra être réservée au maintien de la biodiversité par le biais de forêts matures et vieilles?

385

**M. DENIS JUTRAS :**

L'effet de conserver des blocs de vieilles forêts, c'est certain qu'on n'ira pas préserver 50 % du territoire, on se comprend. Alors, l'impact globalement sur les calculs de possibilité devrait être non significatif.

390

**LE PRÉSIDENT :**

Non significatif. Donc, ça voudrait dire que, le corollaire, c'est que la partie du SFI qui vise à protéger les vieilles forêts, est non significative aussi? C'est quand même étonnant un peu?

395

**M. DENIS JUTRAS :**

En termes de superficie, il faut bien comprendre qu'au Québec, on a un projet actuellement de préserver aires protégées de 8 %, à peu près ce qui est l'ordre de grandeur. Alors, tous ces éléments-là sont inclus à l'intérieur de tout ça. Sur nos terrains, actuellement, on n'a pas ce 8 %-là.

400

Alors, si on arrive avec une superficie de quelques milliers d'hectares sur 350 ou 380 000 hectares et que ce sont des territoires qui représentent des caractéristiques intéressantes, ils vont être préservés. Mais l'intérêt et la grandeur ne fait pas que c'est insignifiant ou non. Je pense que c'est la nature même du contenu de ces forêts-là qui va faire en sorte que ça va être important.

405

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais il y a un facteur superficie qui est important aussi au travers de ça.

410

**M. DENIS JUTRAS :**

415

Oui, mais je ne peux pas vous le donner.

**LE PRÉSIDENT :**

420

Mais je pense qu'on peut comprendre facilement que ce n'est pas 50 %. Ça, je pense qu'on le comprend.

425

Mais compte tenu de l'argument sur la rareté de la ressource de matière ligneuse régionale, compte tenu également que hier ou avant-hier, à Wemotaci, je ne suis pas certain, il faudrait que je fouille dans les papiers, mais vous avez référé au fait que dans la forêt publique, les aires protégées faisaient partie des quatre ou cinq considérants qui rendent la tâche difficile présentement.

**M. DENIS JUTRAS :**

430

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

435

Je vous cite à peu près. C'est pas mal ça?

**M. DENIS JUTRAS :**

440

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

445

Là, vous l'avez sur votre territoire privé aussi.

**M. DENIS JUTRAS :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

450

C'est pour ça que j'essaie de comprendre comme il faut. De quelque chose qui est problématique, je déduis, de ce que vous proposez, que vous rajoutez un facteur déterminant dans cette ressource-là, dans l'accès à la ressource sur votre territoire.

455 **M. DENIS JUTRAS :**

Oui.

460 **LE PRÉSIDENT :**

Comment concilier ça avec le projet? Est-ce que ça le rend encore... est-ce que ça peut avoir une incidence sur la rentabilité du projet?

465 **M. DENIS JUTRAS :**

Notre réaction actuellement sur ces territoires-là d'être en mesure de produire avec un plein boisement le maximum que les terrains peuvent donner tient compte justement de ces nouveaux besoins-là.

470 De la même façon, je fais le parallèle avec la forêt publique. Actuellement, il y a une réaction en Mauricie. Il y a un projet pilote qui est mis sur pied conjointement entre tous les industriels de la Mauricie pour justement contrecarrer l'effet négatif des coupures de 20 %, qui tient compte, entre autres, de ces critères-là de vieilles forêts et de 8 %.. etc.

475 L'élément qui est sur la table actuellement en Mauricie, qui a reçu l'assentiment, le partage du milieu, c'est un projet qu'on appelle \*un projet triade+, qui consiste à cultiver sur des portions de territoire limitées la forêt à son plein potentiel, de conserver des forêts pour la protection, de conserver des forêts pour le multiusage plus intensif. Mais ce projet-là tient compte d'un usage intensif de certaines portions de territoire pour contrecarrer l'effet justement de ces baisses-là. Et ça,  
480 c'est inclus dans notre projet.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Un complément d'information?

485

**M. DENIS JUTRAS :**

C'est beau.

490 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Place aux citoyens, madame Françoise Lathoud.

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

495

Bonjour!

**LE PRÉSIDENT :**

500 Bonjour, madame. On vous écoute.

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

505 Je vais essayer de poser une question. Est-ce qu'il serait possible de considérer dans les discussions à la fois le glyphosate et l'adjuvant, parce que souvent on parle de glyphosate et on oublie l'adjuvant au niveau de la toxicologie, au niveau des effets sur la faune et tout ça, donc de toujours considérer les deux et la synergie entre les deux.

**LE PRÉSIDENT :**

510 Oui, mais on va le faire avec la documentation qui est déposée aussi. Je ne sais pas si ça répond?

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

515 J'ai essayé de formuler mon commentaire sous forme de question.

**LE PRÉSIDENT :**

520 Oui, mais vous aurez beau le reprendre également dans le mémoire, vous aurez compris. Allez-y.

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

525 Donc, dans ma demande d'audience, j'avais un commentaire relatif au Plan d'action québécois sur la diversité biologique, dont un des objectifs est d'assurer la pérennité des savoirs traditionnels: inventaire, transmission, valorisation.

530 Je me demandais s'il y avait des objectifs spécifiques qui allaient jusqu'à l'évaluation environnementale?

**LE PRÉSIDENT :**

535 Il y a quelques éléments d'information qu'on a entendus par rapport à la cueillette d'information. On en a entendu par rapport à certaines espèces précaires, hier.

540 On va aller voir au niveau du ministère Développement durable, Environnement et Parcs de quelle façon, parce que vous faites référence aussi à la procédure, la façon de monter l'étude d'impact, j'imagine, l'évaluation environnementale?

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

Oui.

545 **LE PRÉSIDENT :**

La question de madame, si vous me permettez, c'est comment c'est pris en compte les savoirs populaires à l'intérieur de la procédure actuelle?

550 **M. MICHEL MAILHOT :**

Effectivement dans les grands objectifs sur la diversité biologique, un de ces objectifs-là, évidemment, dans le cadre de l'étude d'impact, on demandait de faire un portrait un peu, d'inventorier un peu la situation. Il y a certains aspects que, évidemment, on n'a pas abordés  
555 comme le savoir ou la pérennité du savoir.

Vous avez lu sans doute la directive. Vous l'avez dit vous-même, je pense qu'il y a certains points qui étaient déficients au niveau de la directive. Évidemment, on n'a pas l'habitude d'aller trop loin à ces niveaux-là; malheureusement pour certains, heureusement pour le promoteur. Donc,  
560 on a limité peut-être nos activités à ce niveau-là.

Évidemment, on a l'information que le promoteur nous a fournie à l'intérieur de l'étude d'impact et le fait d'avoir une audience publique permet, à l'inverse, au gouvernement de recevoir de la part des citoyens les informations qui pourraient servir justement à poursuivre son objectif  
565 dans le cadre de la diversité biologique dans le plan global.

Évidemment, actuellement, tout n'est pas défini dans le plan gouvernemental. Il y a beaucoup d'objectifs, mais il y a peut-être moins d'actions concrètes, mais on est à peu près là.

570 **Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

Après les audiences publiques, il y a quelque chose qu'on n'a pas... l'évaluation environnementale?

575 **LE PRÉSIDENT :**

On va revenir là-dessus. C'est important ce que vous signalez.

On est dans la procédure d'évaluation environnementale. Mais en parallèle au rapport du BAPE, qui fait état de la consultation publique, il y a un rapport d'analyse environnementale. Est-ce  
580 que le rapport d'analyse environnementale peut prendre en compte, je dirais, les opinions qui ont été émises reliées plus au savoir populaire ou du milieu.



**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

585

Où aller en chercher d'autres s'il n'en a pas été émis beaucoup?

**LE PRÉSIDENT :**

590

Oui. Est-ce que c'est le cas, monsieur Mailhot?

**M. MICHEL MAILHOT :**

595

Bien, dans qu'est-ce que moi, si on peut dire, je coordonne, évidemment c'est la Procédure d'évaluation environnementale. Dans ce cadre-là, il va y avoir le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, qui va faire part des mémoires que la population va donner. Évidemment, nous, on...

**LE PRÉSIDENT :**

600

Et des constats de la commission que vous oubliez, monsieur Mailhot.

**M. MICHEL MAILHOT :**

605

Mais j'y arrivais. Donc, nous, effectivement, on va écouter les mémoires. On va être présents lorsque vous allez présenter vos mémoires. Donc, on va en connaître les tenants et aboutissants. Et effectivement, le rapport du BAPE va être déposé et va arriver à certaines recommandations et avis.

610

Donc, le gouvernement va en tenir compte. Donc, de façon interministérielle, tout ce qui va être fait dans le cadre de la procédure et des audiences publiques est connu de la part de l'ensemble des ministères, dont le Secrétariat aux affaires autochtones qui est impliqué dans le processus.

615

Donc, à ce niveau-là, de la Procédure d'évaluation environnementale, on va tenir compte évidemment de tout ce qui va avoir été dit et on va chercher une solution. Évidemment, là, quelle va être la solution, c'est à voir. Mais par la suite, évidemment, dans le cadre du plan gouvernemental sur la diversité biologique, en parallèle de toute cette procédure-là, il y a une autre opération qui se fait.

620

**LE PRÉSIDENT :**

625

Mais si vous me permettez, ce que vous soulevez, c'est un point quand même intéressant, la structure gouvernementale, ministérielle, interministérielle, la procédure elle-même, tout ça, ça permet d'aller chercher de l'information, de la documentation scientifique ou quasi-scientifique de façon assez formelle. On a une démonstration à chaque fois.

630 Mais toute la question du savoir populaire, qu'il soit autochtone ou pas, l'accès à cette information-là qui est, en tout cas dans certains États, de plus en plus reconnue, ce n'est pas facile non plus. On comprend vos explications qu'il y a des tentatives de ne pas en échapper. Mais on comprend également que ça dépend surtout de la participation publique qui en témoigne beaucoup, beaucoup, beaucoup.

635 À défaut, il n'y a pas de moyens proactifs ou, s'il y en a, dépêchez-vous à nous les signaler. Je serais intéressé à les connaître. Mais il n'y a pas de moyens proactifs pour aller les chercher, sinon indirectement par des programmes, comme on a entendu hier soir, sur la cueillette des espèces d'oiseaux qui pourraient être menacées, via une communauté autochtone. Mais c'est à la pièce. Ce n'est pas aussi formel que dans un cadre comme la procédure le désigne, en allant chercher l'information des ministères, chez le promoteur tout d'abord, mais chez les ministères aussi. C'est un peu ça que vous touchez par votre question.

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

645 Oui. Puis au niveau du culte, il me semble que ce dont vous parliez hier des projets avec Opitciwan et Wemotaci, c'est financé par le fédéral?

**LE PRÉSIDENT :**

650 Oui, c'est ce qui avait été dit.

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

655 Donc, c'est ça, je me demandais au niveau du Québec quel était le mouvement.

**LE PRÉSIDENT :**

660 C'est une façon, mais qui aurait pu ne pas être présente aussi. Ce n'est pas encadré pour avoir automatiquement sur un territoire cette information-là. Alors que s'il n'y avait pas eu ce programme-là, on n'aurait probablement pas cette information-là dans les prochains mois. Et c'est un peu ça que vous soulevez. Il n'y a pas un formalisme qui entoure cette cueillette-là d'information terrain aussi forte que dans les autres secteurs. C'est un fait.

665 Madame Lathoud, on a un complément d'information de la part du promoteur sur le sujet? Très bien. Monsieur Jutras.

**M. DENIS JUTRAS :**

Vous avez mentionné qu'effectivement, il serait intéressant d'être proactif pour aller chercher justement ce savoir-là et l'étendre aussi à améliorer la question de la biodiversité.

670

Quand on vous signalait en début de rencontre aujourd'hui qu'on avait eu des rencontres de préconsultation en 2004, c'était justement l'objectif d'être proactif, d'aller chercher le savoir. Et on a eu la chance lors de ces rencontres-là d'avoir, je pense, six ou sept, de mémoire, personnes d'Opitciwan qui sont venues nous rencontrer. On a eu des personnes de Wemotaci qui sont venues

675

rencontrer et qui nous ont fait part de leur savoir.

680

Il y avait une personne à l'intérieur de ça qui avait vécu, il y a plusieurs années, les deux types de projets, phytocides aériens et terrestres, et également dégagement mécanique au sol. Et les commentaires que ces personnes-là nous faisaient à ce moment-là, ils nous donnaient comme information que les dégagements mécaniques faits au sol, avec le vécu qu'ils avaient eu dans leur territoire de chasse, étaient beaucoup plus négatifs pour la petite faune, entre autres, et la biodiversité que du dégagement phytocides aériens.

685

La raison est bien simple. C'est que quand on fait du dégagement mécanique au sol, c'est les arguments qu'ils nous ont donnés, on détruisait totalement la sous-végétation et ce qui était un impact extrêmement négatif pour la petite faune et la basse flore également.

690

Un autre élément majeur qu'ils nous ont signalé, dans les dégagements mécaniques, ils se sont rendu compte qu'il y avait énormément de blessures aux pieds chez les animaux. Et le fait de faire du dégagement mécanique faisait tellement de dégâts au sol, parce que tous les arbres sont envoyés par terre à ce moment-là, était cause de blessures assez majeures à ce moment-là. Et quand les gens nous donnaient comme référence ces éléments-là, c'est après avoir vu les impacts d'un dégagement chimique sur la haute végétation, en ayant peu d'impact au sol, c'était leur souhait à eux à ce moment-là.

695

Et là, je vous parle des commentaires qu'on avait eus de personnes de Wemotaci qui ont vécu ces éléments-là. Et on était plusieurs personnes dans la salle. Et dans les documents qu'on a soumis, il n'y a pas nécessairement tout le détail, mais les noms des personnes présentes sont là et c'est vérifiable auprès de ces gens-là.

700

**LE PRÉSIDENT :**

705

Votre complément d'information amène aussi une autre interrogation toujours sur le même sujet. Je m'adresse à monsieur Bourgeois dans le cas présent, en tout cas partie faune.

710

Est-ce qu'il y a une pratique, en dehors du gouvernement et à l'intérieur de ses structures, pour lorsqu'il y a des informations qui sont recueillies comme ça par entreprise privée dans un projet, et éventuellement dans un projet qui est autre que celui qui passe dans la procédure de participation publique, celle du BAPE, où là par questionnement on va chercher cette information-là, telle que celle de Smurfit-Stone, est-ce qu'il y a des mécanismes qui existent pour avoir accès à l'information?

715 Dieu sait que dans notre société, aujourd'hui, c'est l'accès à l'information qui prime. Dieu sait aussi que les ressources sont limitées partout. Et j'imagine que comme organisme gouvernemental, vous êtes à la recherche d'information sur les données sur le territoire. Est-ce que ça existe, ça?

**M. JEAN-CLAUDE BOURGEOIS :**

720 Oui. Ce n'est pas sur une base formelle, mais on cible des groupes. Comme je vous ai mentionné hier, on profite... que l'argent vienne d'un gouvernement ou l'autre, peu importe, on travaille en collaboration avec le gouvernement fédéral sur toutes ces espèces-là et on cible des groupes.

725 Par exemple, je vous parlais du piégeage. Il y a quand même un piégeage important en Mauricie. Alors, quand on renouvelle les baux des piégeurs, des trappeurs, ils reçoivent en même temps que leur bail une information concernant le besoin que l'on a de recevoir des données sur la présence de certaines espèces. Ça va jusqu'à l'identification de l'espèce avec photo, un peu de sa biologie, etc. On leur demande de nous informer. Ça, c'est une façon. On rejoint d'autres groupes  
730 aussi, il va avoir des sociétés d'ornithologie et tout le reste.

Et on obtient à l'occasion de l'information sans qu'on l'ait demandé aussi de travailleurs forestiers. Ce n'est pas fréquent mais ça arrive qu'un travailleur forestier va nous téléphoner, dire:  
735 \*Ah! j'ai localisé un nid de pygargues.+ Comme un travailleur d'Hydro-Québec va me téléphoner, me dire: \*J'ai localisé un nid de pygargues.+ On prend l'information et on va la valider.

**LE PRÉSIDENT :**

740 Vous êtes tout autour de mon point central. Est-ce que ça arrive que les entreprises forestières, Dieu sait qu'il y en a en Mauricie, qui vous informent directement par l'entreprise?

**M. JEAN-CLAUDE BOURGEOIS :**

745 Il faudrait que je m'informe, parce que ce n'est pas moi qui est responsable de la banque de données. Je la coordonne, mais je ne mets jamais la main dans la banque, et je peux facilement obtenir l'information par un coup de téléphone tantôt.

**LE PRÉSIDENT :**

750 En fait, c'est parce qu'il y a quelque chose qui est évident présentement par votre question. C'est qu'il y a certainement un intérêt chez vous d'avoir de l'information qui est cueillie par l'entrepreneur privé qui s'appelle Smurfit-Stone ou autre. Mais dans le cas présent, j'imagine

qu'il y aurait moyen d'avoir les informations que vous ramassez, indépendamment d'un projet d'autorisation?

755

**M. DENIS JUTRAS :**

On est en continues discussions et négociations avec toutes les familles autochtones, que ce soit sur le terrain privé ou le terrain public.

760

Sur le terrain public, il y a une procédure qui est établie légalement d'obligation de consultation et les bénéficiaires qui doivent aller couper sur le territoire ont des rencontres régulières avec ces gens-là et toutes ces informations-là sont transmises.

765

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais le lien que je veux faire, c'est plutôt non pas avec les clientèles autochtones ou pas, c'est l'information. Je le répète, l'information est cruciale de nos jours et elle va l'être encore plus dans les années à venir. Plus qu'on se développe, plus que ça va être crucial. Ce serait intéressant certainement que l'information que vous avez soit également connue publiquement par les autorités gouvernementales. C'était mon commentaire.

770

Madame Lathoud, si vous permettez, on reviendrait sur votre première question, sur la question de la toxicologie à la fois du facteur et de un et de l'autre, tel que vous l'avez exprimé tout d'abord tantôt, pour voir. Mon collègue aimerait ça y revenir, si vous permettez.

775

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Tout d'abord, merci pour l'information relative à la concentration dans les framboises. Ce qui est un peu moche, c'est qu'elle ne converge pas non plus avec la concentration maximale dans le rapport du Centre de toxicologie du Québec. C'était 44. Maintenant, vous rectifiez le vôtre, c'est 28. Pourtant, une concentration maximale devrait théoriquement être une concentration maximale dans tous les cas.

780

785

**M. DONALD BLOUIN :**

Le 44 est rapporté aussi dans la référence. Alors, ils disent que, eux, ce qu'ils ont observé, c'est le 28, mais ils rapportent aussi en référence à leurs documents la concentration du 44. Je vous dis ça de mémoire.

790

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Très bien. Ce que je voulais savoir, c'est sûr qu'on a abordé légèrement la question de l'adjuvant, le POEA, pourriez-vous décrire brièvement, puis je ferai la validation éventuellement

795 avec monsieur Lévesque du ministère de la Santé, quel est le niveau de toxicité de l'adjuvant tout  
seul.

Mais je pense que la question qu'elle soulève, c'est est-ce qu'il pourrait avoir une synergie,  
qui ferait en sorte que la matière active en présence de l'adjuvant pourrait avoir un effet plus toxique  
800 ou supra additif que juste de dire 1 + 1 donne 2, ce serait 1 + 1 donne 4.

**M. DONALD BLOUIN :**

805 Alors, pour faire ces vérifications-là, vous comprenez qu'on peut étudier seulement  
l'ingrédient actif, on peut étudier seulement l'adjuvant et on peut étudier le Vision ou les produits  
combinés. Alors, ces études-là dans le rapport, on a des informations à tous les niveaux. Et puis  
quand on parle au niveau de l'adjuvant, en termes de DL50, si on regarde la toxicité du POEA...

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

810 Disons, commencez par la réponse la plus simple. Est-ce qu'il y a un effet synergique?

**M. DONALD BLOUIN :**

815 La réponse est non.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

820 Très bien. Monsieur Lévesque, est-ce que vous partagez le même avis?

**M. GUY LÉVESQUE :**

825 Je n'ai pas ces informations-là. Mais en fait, je pense que quand on parle... je comprends  
qu'il y a un problème à un moment donné quand on parle de glyphosate ou justement de cet  
adjuvant-là, je pense qu'il y a un problème justement de langage.

830 Parce que je pense que des fois, quand on parle du glyphosate en général, c'est qu'on  
parle plutôt de la formulation tout compris, j'ai l'impression. Et comme je disais hier, il y a des  
signes qui nous montrent de plus en plus que, en fait, ce qu'on attribue à la formulation et qu'on  
dénomme glyphosate en général, les effets irritatifs à la fois cutanés et gastro-intestinaux, il y a des  
indices qui nous montrent que c'est peut-être plus l'adjuvant qui produit ces effets-là.

C'est ce que je pourrais répondre à l'heure actuelle.

835 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

D'accord. Puis peut-être pour revenir aussi à l'information que vous nous avez transmise tout à l'heure, à l'effet que le dernier document de l'Agence de protection de l'environnement américain propose une dose de référence, donc une dose sécuritaire de 2 milligrammes par kilogramme par jour, je profite de l'occasion, parce que c'est sûr on ne fera pas la vérification sur le champ, mais je profite de l'occasion pour demander à monsieur Lévesque de vérifier est-ce que la dose de référence de l'Agence de protection de l'environnement américain a changé?

840  
845 Je peux vous dire que, moi, j'ai regardé sur le site Internet de l'EPA et c'était toujours 0,1. Mais il y a peut-être des modifications. Donc, je vais prendre connaissance de votre information et j'aimerais que vous en fassiez de même. Oui, allez-y.

**M. GUY LÉVESQUE :**

850 J'ai vérifié ce matin en parlant avec Onil Samuel, justement le coordonnateur de l'étude en question du CTQ. En fait, c'est ça, l'information, c'est que c'est encore 0,1. Maintenant, il y a une intention de changer cette dose de référence là pour 1,75, mais c'est quand même quelque chose qui est en processus encore, simplement.

855 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Donc, pour le ministère de la Santé, la dose de référence est 0,1 milligramme par kilogramme.

860 **M. GUY LÉVESQUE :**

Toujours. Je ne sais pas à quoi fait référence le 2. En tout cas, il faudrait peut-être vérifier.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

865

De toute façon, on va...

**M. DENIS JUTRAS :**

870 Le document a été déposé.

**M. GUY LÉVESQUE :**

875

D'accord, ça marche.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Très bien. J'ai un blanc.

880 **M. MICHEL MAILHOT :**

Monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

885

Monsieur Mailhot.

**M. MICHEL MAILHOT :**

890

Peut-être une petite information concernant l'adjuvant, le glyphosate, la synergie.

Évidemment, là peut-être pas en termes de toxicité, mais en termes d'efficacité, il faut souligner que s'il y a un adjuvant qui est incorporé dans le produit commercial le Vision... parce que comme le promoteur le mentionnait, c'est qu'il y a des études qui portent sur le glyphosate, il y a des études qui portent sur l'adjuvant, et quand on parle du Vision, bien, ça comprend les deux. Donc, les études qui sont faites sur le produit Vision, bien, évidemment tiennent compte des deux.

895

Donc, lorsque l'ARLA homologue un produit qui s'appelle Vision, il tient compte de l'ensemble pour évaluer les effets de toutes sortes, autant efficacité que toxicité, dans le fond. C'était cette précision-là.

900

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

905

Je vous remercie. C'est une information intéressante, justement qui a fait en sorte que ce que je voulais dire me soit revenu.

Hier, il y a un participant qui a déposé un document, probablement vous en avez pris connaissance, sinon vous pourrez le faire, sur les études épidémiologiques qui ont été réalisées sur le plan international et même canadien. Il y a une étude importante en Ontario. Puis ce document présente des références, à la toute fin, des références qui ont été publiées quand même dans les revues bien cotées à l'échelle internationale.

910

Je me suis questionné sur comment se fait-il que votre étude d'impact n'intègre pas ou ne fait pas référence à ces recherches-là.

915



**M. DENIS JUTRAS :**

920 On avait fait la demande hier pour avoir les documents pour justement être en mesure de vous répondre ce matin. Malheureusement, on n'a pas pu avoir accès. Donc, on va en prendre connaissance pour être en mesure de vous répondre.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

925 Je profite de l'occasion pour vous demander à vous, monsieur Lévesque, s'il vous plaît de prendre aussi connaissance de ce document qui a été déposé, non seulement du document mais des références qui sont indiquées dans ce document, pour nous donner votre avis. Ce sont des références, pour la majorité, relativement récentes datant entre 2000 et 2005. Donc, ce sont des études à la fois en Ontario ou encore et à l'international. Je vous remercie.

930

**M. GUY LÉVESQUE :**

Est-ce que vous parlez, juste pour bien comprendre, est-ce que vous parlez du document de Institute of Science and Society cité par monsieur Rasmussen? D'accord, ça marche.

935

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Très bien, merci.

940

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Lathoud, votre troisième question.

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

945

Dans l'esprit de la question d'une personne de Wemo qui demandait s'il pouvait y avoir encore synergie entre les effets du Vision et l'acidité des pluies, je me demandais est-ce qu'il pourrait y avoir aussi synergie entre Vision et le mercure?

950

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

955

En fait, juste pour comprendre, jusqu'à maintenant je n'ai pas compris qu'il y avait synergie en termes de toxicité. J'avais compris, et je demanderais au promoteur de me corriger, qu'il y avait un lien entre la demi-vie, autrement dit la durée ou la persistance, du glyphosate dans l'environnement et l'acidité. Mais je demanderais au promoteur de répondre quand même à la question et de valider l'information que j'ai retenue.

**M. DONALD BLOUIN :**

960 La question qui vient d'être posée par rapport au mercure?

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

965 Non, la première partie de la question, c'est, sous-entendu à la question, est-ce qu'il y a une plus grande toxicité si le glyphosate était utilisé dans des conditions d'acidité.

**M. DONALD BLOUIN :**

970 Il y a une référence qui était déjà utilisée dans l'étude de 95 du ministère des Ressources naturelles à l'annexe E, qui portait sur le glyphosate, et qui disait que lorsque le pH est plus bas dans le sol, il s'attache plus facilement au sol. Donc, on parlait de la question de lessivage ou de déplacement dans le sol. Donc, avec un pH plus faible, il y avait une plus forte capacité d'absorption du Vision, du produit dans le sol.

975 C'est l'information qu'on a réussi à trouver par rapport à l'acidité du sol.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

980 Et en termes de toxicité, est-ce qu'il y a une plus grande toxicité?

**M. DONALD BLOUIN :**

Je n'ai pas d'information complémentaire par rapport à ce qu'on a déjà discuté.

985 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Monsieur Bourque, de votre côté, est-ce qu'il y a des informations qui peuvent être utiles?

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

990 Justement, on a regardé la question du pH et le glyphosate, puis je me suis renseigné à un chimiste chez nous, il me disait que le glyphosate était stable à des pH de 3, de 6 ou de 9. Puis au niveau de la dégradation, évidemment, on sait que c'est au niveau des micro-organismes.

995 Donc, on pourrait penser peut-être que si le sol est plus acide, est-ce que ça influence l'activité des micro-organismes? Puis c'est là-dessus qu'on n'avait pas de réponse. Mais je corrobore, il m'a dit aussi, notre chimiste chez nous, que plus le pH est acide, plus c'est bas, plus le produit s'accroche et il est moins mobile.

1000 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Très bien. Maintenant, monsieur Lévesque, à votre connaissance, est-ce que le glyphosate peut interagir ou peut, en présence d'autres substances chimiques, madame mentionnait un métal, ça peut être le mercure mais ça peut être d'autres métaux, est-ce qu'il  
1005 pourrait avoir une toxicité plus grande?

**M. GUY LÉVESQUE :**

À ma connaissance, dans l'étude qui a été faite par le CTQ, je n'ai pas vu d'information à  
1010 cet effet.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Monsieur Laberge, à votre connaissance, est-ce qu'il y aurait des informations que votre  
1015 ministère aurait utilisées notamment pour, éventuellement, avant de prendre la décision d'interdire l'utilisation de phytocides en forêt publique?

**M. LUC LABERGE :**

Nous, la façon de faire, c'était de regarder la variabilité des résidus dans le milieu et la  
1020 variabilité des essais de toxicité aussi. Il y en avait en milieu naturel, ce qui faisait qu'on pouvait vérifier s'il y avait une grande variabilité. Et ce n'était pas le cas dans le cas du glyphosate. Ce serait un indice qui démontrerait qu'il pourrait y avoir une synergie ou autre chose.

1025 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Et de votre côté, est-ce que vous avez des informations à cet effet?

**M. DONALD BLOUIN :**

1030 Non, on n'a eu aucune information à cet effet.

**LE PRÉSIDENT :**

1035 Merci, madame Lathoud.

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

1040 Il faut que je m'en aille?

**LE PRÉSIDENT :**

Non, il ne faut pas que vous vous en alliez.

1045 **Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

Je peux encore poser des questions?

**LE PRÉSIDENT :**

1050

Pardon?

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

1055

Je peux encore poser des questions ou...

**LE PRÉSIDENT :**

1060

Est-ce que ça vous tente de laisser votre tour à quelqu'un et vous réinscrire?

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

Oui.

1065

**LE PRÉSIDENT :**

On ne veut pas que vous vous en alliez. On veut juste qu'il y en ait d'autres qui posent des questions. C'est juste ça. Merci, madame Lathoud.

1070

J'invite madame Anne-Marie Comeau. Bonjour, madame.

**Mme ANNE-MARIE COMEAU :**

1075

Bonjour. Vous avez parlé à quelques reprises hier soir du moratoire sur l'épandage de phytocides aériens, le poison qu'on connaît sous le nom de Vision. Qu'est-ce qui a fait en sorte que ce moratoire-là est arrivé? Pourquoi qu'il y a eu un moratoire?

**LE PRÉSIDENT :**

1080

On va demander au représentant des Ressources naturelles de nous réexpliquer l'évolution du dossier depuis la fin des années 80 jusqu'à la question de l'arrêt, de l'interdiction. Allez-y.

**M. LUC LABERGE :**

1085 En fait, ça a débuté par les audiences publiques sur les insecticides, les premières audiences publiques, qui étaient d'ailleurs les premières audiences dans le cadre du BAPE où la population s'est prononcée directement contre l'usage des insecticides chimiques.

1090 Par la suite, il y a eu une étude sur les phytocides chimiques. La population s'est prononcée en masse contre. Et là, le gouvernement a proposé une Politique d'utilisation des pesticides en milieu forestier, qui est passée par une commission parlementaire. Et encore là, le gouvernement s'est rendu compte que la majorité des gens était contre l'usage des produits chimiques, malgré les arguments scientifiques qui soutenaient l'usage de ça, autant économiques qu'au niveau des impacts.

1095 Alors, la Politique d'utilisation des pesticides dans le milieu forestier a mené à l'élaboration d'une Stratégie de protection des forêts qui devait essayer d'éliminer l'usage des produits chimiques en forêt, autant insecticides que phytocides.

1100 La stratégie, après une consultation qui a été menée par le BAPE, le rapport a conclu que, oui, il serait possible d'éliminer l'usage des pesticides chimiques en forêt, ce qui a fait que l'argument concernant l'usage des phytocides chimiques, c'était que ça nous prenait du temps pour mettre au point les stratégies d'intervention qui nous permettraient de se passer de produits chimiques. Et c'est ce qui a été fait.

1105 C'est ce qui expliquait la dernière audience publique, l'étude d'impact qui proposait l'usage des phytocides jusqu'en 2001, pendant une période de cinq ans, qui nous permettait de développer des méthodologies préventives: reboisement hâtif, usage de grands plants. Et c'est une volonté politique d'aller dans le sens de la volonté populaire qui était contre l'usage des produits chimiques en forêt, autant insecticides que phytocides.

1110

**LE PRÉSIDENT :**

1115 Puis en complément à votre question, c'est que quand on parle de moratoire, on parle davantage... \*moratoire+ a un sens qui s'applique plus ou moins, j'imagine, à la situation actuelle.

**M. LUC LABERGE :**

1120 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Présentement, c'est plutôt une absence d'interdiction qui s'appuie sur...

1125 **M. LUC LABERGE :**

C'est ça, oui. Il n'y a jamais eu de moratoire sur l'usage des phytocides. Le ministère a retiré son projet avant qu'il y ait un moratoire, je crois. C'était les premiers arrosages avec des produits phénoxy.

1130

Il y avait eu une ouverture lors des premières audiences publiques disant qu'il y avait un produit prometteur qui s'en venait, qui était le glyphosate, et c'est le ministère de l'Environnement qui nous avait signalé ça à ce moment-là, et on a dit: \*C'est correct, on retire le projet.+

1135

Le glyphosate est arrivé sur le marché et là, on a reproposé des usages. On a commencé terrestre. Et par la suite, étant donné que le produit s'est confirmé étant un très bon produit, on a dit: \*O.K. on va proposer d'autres usages, les usages aériens.+

**LE PRÉSIDENT :**

1140

Il faut aussi rajouter pour votre bénéfice, à moins que vous le sachiez, que cette absence d'utilisation des phytocides est en terres publiques.

**M. LUC LABERGE :**

1145

Non. Je m'excuse de vous contredire, mais on ne subventionne pas d'usage de phytocides chimiques en forêt privée non plus. La position gouvernementale actuellement, ce n'est pas plus publique que privée. C'est dans les deux cas.

1150

Vous regarderez dans les bilans que je vous ai déposés, depuis 2001, il n'y a aucun phytocide chimique qui est utilisé, autant en forêt privée qu'en forêt publique, subventionné par le ministère.

**M. DENIS JUTRAS :**

1155

Est-ce qu'on peut apporter un complément d'information?

**M. LUC LABERGE :**

1160

Pas sur les terrains privés de Smurfit-Stone.

**M. DENIS JUTRAS :**

1165

Mais il s'en fait sur terrains privés.

**M. LUC LABERGE :**

Subventionné.

1170 **LE PRÉSIDENT :**

J'oppose public à privé, je ne sais pas s'il y a une autre distinction?

**M. LUC LABERGE :**

1175

Mais nous, dans le cadre des agences, comme je vous ai dit, le gouvernement a dit:  
\*Vous ne devez pas subventionner de phytocides chimiques.+

1180

Par contre, en forêt privée, un propriétaire peut sortir l'argent de ses poches et en faire des phytocides, mais ce n'est pas contrôlé. Ce n'est pas dans le cadre...

**LE PRÉSIDENT :**

1185

Mais c'est une curieuse façon de le dire là. Est-ce que c'est vrai, est-ce qu'on se trompe en pensant que l'interdiction actuelle ou la non-autorisation actuelle de phytocides en terres publiques, elle est respectée depuis 2001?

**M. LUC LABERGE :**

1190

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1195

Mais en terres privées, c'est autre chose?

**M. LUC LABERGE :**

1200

Elle est respectée... C'est parce qu'on n'a pas le contrôle sur ce qui se passe en terres privées. Mais dans le cadre des agences, les programmes de mise en valeur des forêts publiques...

**LE PRÉSIDENT :**

1205

Mais ce sur quoi, moi, je ne peux pas avoir de contrôle, je ne me prononce pas en disant qu'il n'y en a pas, s'il y en a.

**M. LUC LABERGE :**

1210 Mais nous, on ne subventionne pas l'usage de phytocides. C'est une des activités  
d'aménagement qu'on ne subventionne pas. On ne subventionne plus ces activités-là depuis 2001  
et on...

**LE PRÉSIDENT :**

1215 Le ministère...

**M. LUC LABERGE :**

1220 Les agences aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

Les agences privées.

1225 **M. LUC LABERGE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1230 Mais en même temps, on a entendu que le ministère, sauf des changements  
réglementaires à venir, les coûts de traitement sylvicole à base de phytocides par le privé  
présentement sont déductibles.

1235 **M. LUC LABERGE :**

Des taxes.

**LE PRÉSIDENT :**

1240 Par rapport aux taxes foncières.

**M. LUC LABERGE :**

1245 Oui. Mais ce n'est pas notre ministère là. C'est le gouvernement et c'est pour ça qu'on vous  
l'a signalé...

**LE PRÉSIDENT :**

1250 Le gouvernement, c'est plus qu'un ministère pour les citoyens.



**M. LUC LABERGE :**

1255 Oui, mais on vous a signalé qu'il y avait cette lacune-là et que, actuellement, le ministère est en train de faire des démarches pour enlever cette option-là, pour respecter la volonté du gouvernement.

**LE PRÉSIDENT :**

1260 Mais elle est là présentement. Au moment où vous nous parlez, elle est là.

**M. LUC LABERGE :**

Pardon?

1265 **LE PRÉSIDENT :**

C'est présent au moment où on se parle.

**M. LUC LABERGE :**

1270 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1275 Madame?

**Mme ANNE-MARIE COMEAU :**

1280 Si je comprends bien, c'est que sur les terres publiques, il n'y a pas d'arrosage, on n'utilise pas Vision, parce qu'à cause de sa toxicité, la population ne le veut pas, mais c'est permis sur les terrains privés.

**M. LUC LABERGE :**

1285 C'est permis.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

1290 En fait, ce que j'ai compris, je demanderais à monsieur Lévesque d'intervenir, ce que j'ai compris, c'est que l'interdiction résulte d'une demande sociale.

Maintenant, sur le plan de la santé, parce que madame disait que le glyphosate ne

1295 serait plus utilisé en terres publiques à cause de la pression sociale et de la toxicité, est-ce que c'est le cas, monsieur Lévesque? Est-ce que pour vous, pour le ministère, l'utilisation du glyphosate pose problème?

**M. GUY LÉVESQUE :**

1300 Je dirais simplement que pour le ministère de la Santé, le moins possible, c'est le mieux.

Bon, maintenant, c'est utilisé. Il y a des phytocides qui sont moins toxiques que d'autres. Le glyphosate en est un.

1305 Les données qu'on a jusqu'à maintenant des études ne nous laissent pas croire que ce n'est pas vrai, que c'est une grande toxicité. Non, il est classé légèrement toxique, tout simplement. Et les extrapolations qu'on a faites à partir des scénarios du pire cas réaliste et tout ça ne nous permettent pas de croire qu'on puisse dépasser, dans une utilisation normale et une consommation normale des produits du territoire, qu'on puisse dépasser les doses de référence autant chroniques que subchroniques.

1310 Ceci dit, c'est ça. Mais il reste que je pense que l'interdiction, en tout cas, ou du moins l'usage ou le non-usage actuel est beaucoup plus basé sur une question d'acceptabilité sociale que simplement de données toxicologiques, tout simplement.

1315 Et je répéterais ce que j'ai dit un peu hier. C'est qu'en fait, je pense qu'on vit un peu la même chose, quoique que là quand même il y a une nuance, au niveau de l'utilisation des pesticides à usage esthétique en milieu urbain. C'est sûr que là, il y a des produits qui étaient quand même relativement toxiques si on compare au glyphosate. Mais encore là, c'est une question d'acceptabilité sociale.

1320 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

1325 Est-ce que votre ministère a fait des interventions pour réduire ou limiter l'utilisation des pesticides en agriculture? Parce qu'en fait, l'information que nous avons eue de monsieur Bourque était à l'effet que le glyphosate était quand même un herbicide passablement utilisé en agriculture.

1330 Est-ce que votre ministère, de façon générale, pas seulement pour le glyphosate, mais est-ce que votre ministère a une position par rapport à l'utilisation des pesticides de façon large en agriculture?

**M. GUY LÉVESQUE :**

Pour savoir si le ministère a une position, il faudrait vérifier auprès, je dirais, du

ministère en question. Mais moi, je suis de la Direction de santé publique régionale.

1335

Maintenant, je répéterais ce que j'ai dit tantôt, c'est que pour le milieu de la santé, le moins possible, c'est le mieux. Ça fait que quand on a une chance, je dirais, d'agir ou d'intervenir dans ce sens-là, que ce soit provincialement ou régionalement, on le fait.

1340

D'ailleurs, chez nous, on participe dans le Comité multipartite agricole avec les gens, nos collègues des autres ministères et les gens de l'UPA pour intervenir sur des problématiques agricoles au niveau du Centre-du-Québec et c'est une problématique qu'on travaille.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

1345

Si vous permettez, j'ajouterai une dernière question. Hier, et avant-hier d'ailleurs, vous avez introduit le fait que votre ministère voit d'un bon oeil le dégagement mécanique puisqu'il crée des emplois et donc qu'il ne fallait pas considérer uniquement la santé physique mais aussi la santé, je dirais, psychique, mentale.

1350

Maintenant, d'un côté, vous nous dites que le glyphosate, selon l'information et le rapport du CTQ, est sécuritaire, ne représente pas de risque; d'un autre côté, il pourrait avoir des risques associés au dégagement mécanique peut-être même plus élevés, d'après ce que vous avez laissé sous-entendre.

1355

Comment vous faites, je dirais, l'arbitrage? Comment vous faites l'arbitrage?

**M. GUY LÉVESQUE :**

1360

En fait, l'arbitrage, ce n'est pas à nous à le faire. L'arbitrage...

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

1365

Vous avez quand même positionné quand même passablement la position de votre ministère.

**M. GUY LÉVESQUE :**

1370

Oui.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Donc, il y a un arbitrage qui a été fait.

1375 **M. GUY LÉVESQUE :**

Bien, en fait, c'est ça, pour ce qui est, de toute façon, que ce soit n'importe quel produit chimique ou substance chimique dans l'environnement, le moins possible, c'est le mieux.

1380 Par contre, il faut quand même être honnête et vérifier aussi si justement les autres méthodes présentent des risques. Il y a des risques à toutes les méthodes, à mon avis, sauf que le risque n'est pas au même endroit. J'ai l'impression que le risque pour l'arrosage aérien au glyphosate est beaucoup plus pour la population qui fréquente le territoire, tandis que le risque pour le dégagement mécanique est pour justement les gens qui le font, c'est-à-dire les travailleurs.

1385

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Mais enfin, si je comprends bien, l'étude du Centre de toxicologie de Québec montre qu'il n'y a pas de risque.

1390

**M. GUY LÉVESQUE :**

Oui.

1395 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Alors, c'est sûr qu'il y a un risque théorique, on comprend bien. Mais dans les faits, il n'y aurait pas de risque, selon le niveau d'exposition, malgré la toxicité potentielle du glyphosate. Alors, vous avez cette information-là. Et vous avez une information à côté selon laquelle le dégagement mécanique pourrait constituer un risque, représenter un risque pour les travailleurs, notamment par des blessures.

1400

**M. GUY LÉVESQUE :**

1405 Oui. Pour avoir discuté avec mon collègue de santé au travail, c'est un risque qui est gérable. D'ailleurs, c'est un risque gérable même pour le... en fait, toute procédure ou toute méthode d'application, il y a un certain niveau de risque et le risque est gérable.

1410

D'ailleurs, tantôt j'en ai parlé, même pour le glyphosate, c'est certain que les personnes les plus directement concernées, c'est les gens qui l'appliquent aussi – j'ai peut-être tendance, l'air de vouloir me contredire – qui l'appliquent, mais c'est un risque qui est gérable si on applique les bonnes méthodes. Et le risque mécanique, c'est la même chose.

1415

Maintenant, quand je dis que ce n'est pas à nous à faire l'arbitrage, je maintiens ça, c'est à la communauté, en fait, au bout du compte. C'est que hier j'ai fait presque un plaidoyer pour prendre en considération, bien sûr, on peut prendre en considération les effets sur la santé

physique, mais on peut prendre comme considération globale d'analyse dans une communauté aussi les impacts sociaux ou même économiques qu'on veut dans une communauté et on peut prendre aussi en compte le niveau d'acceptabilité sociale pour une pratique.

1420

Je pense que c'est la pondération de tout ça qui permet à une communauté de faire un choix, de dire: \*Oui, je privilégie telle chose pour telle raison. Oui, j'assume les risques à tel endroit et pas ailleurs.+

1425

Ça fait que c'est pour ça que je dis qu'au bout du compte, nous, on peut toujours se prononcer d'un point de vue de la santé et des autres ministères aussi ou organismes, mais, au bout du compte, c'est les gens qui décident entre eux de quel niveau de risque ou à quel endroit ils le veulent.

1430

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Très bien. Juste pour compléter le portrait, je demanderais au promoteur de nous indiquer, au cours des dernières années, quand vous avez procédé par du dégagement mécanique, est-ce qu'il y a eu des accidents? Si oui, ce serait quoi le nombre d'accidents et surtout le nombre d'accidents par rapport au nombre de travailleurs.

1435

**M. DENIS JUTRAS :**

Je ne peux pas vous donner la réponse immédiatement. Tous les travaux faits sur nos territoires, en termes de dégagement mécanique, sont faits à contrat, ne sont pas faits en régie. Donc, il faudrait référer et retracer les informations. À ce moment-là, on pourrait essayer de vous trouver des informations. Il y a tous ces éléments-là qui sont probablement démontrables.

1440

L'aspect exposition au dégagement de gaz, benzène, formaldéhyde, etc. au niveau des débroussailleuses, malheureusement je n'ai pas d'information là-dessus, mais on sait que ça peut être extrêmement toxique aussi. Je n'ai pas les résultats de ça.

1445

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

En fait, vous les avez présentés dans l'étude d'impact.

1450

**M. DENIS JUTRAS :**

On a dans le rapport des informations à cet effet-là, oui.

1455

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Comeau, votre question sur l'utilisation ou non ou où sur le territoire, la

1460 question des phytocides, en particulier le glyphosate, amène également une question de précision  
avec le ministère Développement durable, Environnement et Parcs à partir du Code de pesticides.  
Le résumé du Code de pesticides indique que:

*Les pesticides utilisés dans les corridors de transport routier, ferroviaire et d'énergie sont  
exclusivement des phytocides pour lutter (...)*

1465 Qu'est-ce qu'il en est? Est-ce que je comprends que sur les terres publiques, il n'y a pas,  
depuis 2001, d'utilisation des phytocides, mais que sur les chemins routiers et forestiers, il pourrait  
en avoir en bordure dans les fossés pour des raisons de dégagement, d'entretien?

1470 **M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Oui, c'est une question qui est souvent posée: pourquoi? En termes d'application en milieu  
forestier, on l'interdit depuis 1994, l'engagement du gouvernement dit qu'il n'y a plus de pesticides  
chimiques en forêt publique.

1475 Par contre, on en retrouve dans les corridors routiers, ferroviaires ou d'énergie, surtout  
énergie, parce que les lignes d'Hydro-Québec passent vraiment en forêt. Puis on en retrouve aussi  
dans les bleuetières aussi, qui sont appliqués pour des bleuetières en forêt. Il y a des programmes  
forêt bleuets dans plusieurs régions comme au Saguenay et en Abitibi où on applique quand même  
1480 des pesticides en milieu forestier dans ces cultures-là.

C'est que si on recule un peu au niveau de la Stratégie de protection des forêts, l'objectif,  
c'était vraiment de circonscrire l'application de pesticides, autant phytocides qu'insecticides, dans le  
cadre de l'aménagement forestier, soit de la protection des forêts quand il y a des insectes et soit la  
1485 question de l'aménagement forestier en termes de production de ligneuses.

Ça fait que c'est pour ça que suite aux audiences publiques qu'il y a eues, c'était vraiment  
axé sur l'aménagement forestier. Puis comme disait tantôt mon collègue du ministère des Forêts,  
c'était vraiment trouver des moyens pour réduire ces pesticides-là.

1490

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bourque, à quoi ça correspond en réalité en termes de volume ou est-ce que  
c'est pratique généralisée?

1495

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Pour les corridors routiers...

1500 **LE PRÉSIDENT :**

1505 Tout le temps avec l'image qu'il n'y en a pas dans la forêt publique, mais dans les chemins pour aller dans la forêt publique, on peut en avoir. Puis évidemment, l'implication que ça a, c'est qu'il n'y en a pas sur les bleuets, sur les framboises, mais quand on débarque de l'auto et qu'on se rapporte sur le côté, les premières framboises peuvent en avoir reçu. C'est ça?

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

1510 Bien, les framboises, dans les corridors routiers ou ferroviaires, il pourrait en avoir dessus, oui. C'est sûr, dans le fond, que...

**LE PRÉSIDENT :**

1515 Comme il s'est dit tantôt, par rapport à l'acceptabilité sociale.

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

1520 Oui, c'est sûr que la population, elle, ce qu'elle voulait vraiment, c'était de dire: \*Au niveau de l'aménagement forestier, dans le fond, on n'en veut plus pour l'aménagement forestier+ parce que la stratégie, c'était vraiment dans ce cadre-là.

1525 Quand il y a eu des audiences sur les arrosages aériens à Manicouagan, parce qu'il y a eu un programme de pulvérisations aériennes sur la Côte-Nord, c'est encore venu sur le sujet la question pourquoi en forêt publique, on n'en applique pas, puis dans les corridors, on peut en appliquer. Mais ce n'est pas la même problématique, ce n'est pas les mêmes objectifs en termes de dégagement de la forêt ou en termes de...

**LE PRÉSIDENT :**

1530 Je comprends votre réponse pour les lignes hydroélectriques. Je ne la comprends pas par rapport à un chemin forestier dans le bois. C'est le même glyphosate qu'on utilise?

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

1535 La plupart des chemins forestiers ne sont pas arrosés. C'est plus de la coupe mécanique.

**LE PRÉSIDENT :**

1540 Mais c'est ça que je veux savoir: à quoi ça correspond en termes de volume? Est-ce que vous avez de l'information?

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

1545 Au niveau des corridors hydroélectriques, on sait que Hydro-Québec arrose environ 5 000 hectares par année. C'est un peu ça que vous voulez savoir en termes de quantité?

**LE PRÉSIDENT :**

1550 Oui, puis dans les chemins forestiers?

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

1555 Ah! les chemins forestiers, il n'y a pas d'application de glyphosate. Vous voulez dire de chemins de bois là?

**LE PRÉSIDENT :**

1560 Bien, de corridors de transport routier, ferroviaire ou d'énergie?

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

1565 Ça peut être les autoroutes, ça peut être des chemins forestiers, oui.

1570 Ça, avant, on avait des certificats d'autorisation qui étaient émis dans le cadre du règlement relatif à l'application de la loi. Puis on a eu une ou deux demandes peut-être par année d'application de pesticides sur les chemins. C'est vraiment plus les corridors qui étaient... sur, mettons, une quinzaine de certificats d'autorisation qu'on avait au niveau des corridors, il y en avait peut-être 14, c'était Hydro-Québec ou Gaz Métropolitain.

**LE PRÉSIDENT :**

1575 Une ou deux demandes des chemins, ça, c'est pour l'ensemble du Québec?

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

C'était très rare, oui. C'est très rare, oui.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

Très rare. Au près du promoteur, monsieur Jutras, juste pour terminer sur ce point-là, est-ce que chez vous, votre entreprise, vous avez fait des demandes ou plutôt est-ce que vous



utilisez du glyphosate pour l'entretien des chemins forestiers?

1585

**M. DENIS JUTRAS :**

Non, pas pour l'entretien des chemins forestiers. On en a fait dans les rapports arrosage manuel, mais pas nécessairement pour les chemins forestiers.

1590

J'aurais peut-être des compléments d'information intéressants pour la suite, si vous me permettez tout à l'heure.

**LE PRÉSIDENT :**

1595

Très bien. Tout de suite ou tout à l'heure?

**M. DENIS JUTRAS :**

1600

Oui, si vous voulez tout de suite.

**LE PRÉSIDENT :**

1605

Allez-y donc.

**M. DENIS JUTRAS :**

1610

C'est parce qu'on parle souvent de l'importance de la connaissance des dossiers pour prendre des décisions éclairées et puis on a fait une estimation de ce que pourrait représenter l'usage de débroussailleuses pour faire du dégagement mécanique pour 1 000 hectares de terrain en termes d'utilisation d'essence, d'huile, de pesticides. Le coût est là à titre informatif.

1615

Et pour votre information, et on déposera le document, pour vous donner un aperçu de dégager mécaniquement 1 000 hectares de forêt de plantation, par exemple, en termes de travailleurs, on parle de six mois de travail à 30 hommes pour faire un 1 000 hectares. Je vous fais le parallèle avec aviation: 20 jours, 2 avions, 5 hommes.

1620

Consommation d'essence pour faire du travail mécanique, 85 000 litres d'essence; arrosage aérien, 7 000 litres d'essence. Huile, 400 litres débroussaillage mécanique; 0 aérien ou à peu près.

1625

En pesticides, pour faire du dégagement mécanique, on parle d'insecticides à ce moment-là, consommation: 293 litres d'insecticides pour les travailleurs, avec les effets que ça peut représenter. Et consommation de pesticides en aviation pour le 1 000 hectares: 6 000 litres. Or, c'est quand même des données extrêmement importantes et avec les effets que ça

représente dans les deux systèmes, et les risques d'accidents reliés aux 60 mois de travail à 30 hommes.

1630 On peut corroborer ça. Vous posiez des questions sur les accidents tout à l'heure. Comme je vous ai mentionné, je n'ai pas les chiffres pour chez nous parce qu'il y a des entrepreneurs qui le font. Ça pourrait s'obtenir en faisant nos enquêtes. Par contre, on a des informations ici tirées de la CSST au niveau du Québec.

1635 Or, monsieur Blouin peut donner l'information si ça vous intéresse. On pourra le déposer.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, peut-être les résumer et déposer le document, les deux.

1640 **M. DONALD BLOUIN :**

1645 Oui, c'est ça, le document pourrait être déposé. Mais il y a une catégorie qui s'appelle \*aménagement forestier+, donc qui inclut les travailleurs. Il n'y a pas de distinction entre les gens qui font du débroussaillage et les bûcherons, mais c'est des gens qui utilisent soit une scie mécanique ou une débroussailleuse. Et donc, il y a un répertoire de à quel endroit sur le corps les lésions: des maux de dos, à la tête, aux mains, aux oreilles, ainsi de suite.

1650 Alors, il s'agit des demandes ou ce qui est enregistré ou rapporté à la CSST et ça se chiffre par année en termes de centaines d'accidents. Alors, ça peut aller, dépendamment des années, d'une centaine d'accidents à plus de... disons, en moyenne, une centaine d'accidents rapportés par année.

**LE PRÉSIDENT :**

1655 Est-ce que ça inclut les coûts d'indemnisation?

**M. DONALD BLOUIN :**

L'information qui est ici?

1660

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1665 **M. DONALD BLOUIN :**

Oui, je crois qu'il y a des informations par rapport à des dollars.

**LE PRÉSIDENT :**

1670

Très bien. Vous déposez le document?

**M. DONALD BLOUIN :**

1675

On va le déposer, oui.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

1680

Je veux juste m'assurer d'une chose. Est-ce que vous avez juste des nombres ou des ratios ou des taux? Ce sont des nombres?

**M. DONALD BLOUIN :**

1685

Oui, ce sont des nombres.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

1690

Mais dans la demande que vous avez formulée, si c'était possible d'avoir non seulement le nombre mais le rapport.

**M. DONALD BLOUIN :**

Rapport nombre de travailleurs.

1695

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

C'est ça, si c'était possible.

**M. DONALD BLOUIN :**

1700

D'accord.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

1705

Maintenant, monsieur Jutras, vous avez indiqué que dans le dégagement mécanique, il y avait 85 000 litres d'essence qui pouvaient être utilisés pour dégager 1 000 hectares. C'est bien ça?

**M. DENIS JUTRAS :**

1710

Exact.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Puis 7 000 litres pour l'arrosage aérien?

1715 **M. DENIS JUTRAS :**

C'est l'essence de l'avion.

1720 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

C'est l'essence de l'avion?

**M. DENIS JUTRAS :**

1725 Oui.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

D'accord, merci.

1730

**M. MICHEL MAILHOT :**

Monsieur le président?

1735 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

**M. MICHEL MAILHOT :**

1740

Peut-être un petit complément d'information, en fait, deux compléments d'information.

**LE PRÉSIDENT :**

1745

Rapidement, monsieur Mailhot.

**M. MICHEL MAILHOT :**

1750 C'est que quand on parlait du moratoire, l'historique de ça, c'est qu'il y a la Politique d'utilisation des pesticides en milieu forestier qui est de 1989. Puis rapidement, je pourrais vous lire le texte qui dit:

*Les pesticides en milieu forestier constituent des outils permettant de réaliser la*

1755

*protection et l'aménagement forestier. Le gouvernement du Québec doit assurer que l'utilisation de ces outils ne mettent pas en danger la santé humaine et que les impacts environnementaux sur le milieu forestier seront minimisés. Il doit en limiter l'usage aux seuls cas nécessaires et pour lesquels il n'existe pas de mesures équivalentes et acceptables de remplacement. Il doit aussi veiller à en contrôler l'utilisation en regard d'objectifs gouvernementaux de protection de l'environnement, tout en permettant la réalisation d'objectifs de production forestière.*

1760

Puis là, on disait que:

1765

*La Politique d'utilisation des pesticides en milieu forestier a d'abord été conçue pour être appliquée dans les forêts publiques, mais elle est aussi largement diffusée parmi les gestionnaires et les propriétaires de boisés.*

Et parmi les modalités d'application, il y avait la Stratégie de protection des forêts et il y avait l'application d'un Code de gestion des pesticides. Donc, ça nous amène à aujourd'hui.

1770

**LE PRÉSIDENT :**

Ça fait le tour.

1775

**M. MICHEL MAILHOT :**

Et effectivement, comme deuxième complément d'information concernant les...

1780

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

On en a parlé un petit peu l'autre fois. Les ventes de pesticides dans le secteur forestier, on disait, en milieu public et en milieu privé, est-ce qu'il y en a beaucoup en milieu privé? Vous allez voir quand même que ça arrête en 2001. Notre bilan des ventes de pesticides présentement est rendu en 2001. Mais dans environ deux mois, on va avoir deux autres années: 2002 et 2003. Et là, on va quand même pouvoir vérifier en termes de quantités vendues. Là, on pourrait quand même savoir est-ce qu'en forêt privé, il y en a beaucoup. Mais on voit quand même qu'il y a une progression.

1785

Puis si on pouvait juste s'avancer, on parlait aussi au niveau de la production agricole...

1790

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bourque, vous dites quand vous allez pouvoir compléter pour deux années précédentes?

1795 **M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Environ dans deux mois. Puis on aurait même les deux autres années, 2002 et 2003. Mais on est présentement en train de faire les compilations pour 2002 et 2003.

1800 Puis rapidement, en production agricole, il y a quand même une stratégie phytosanitaire qui est mise en place par le MAPAQ, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour justement diminuer... au début, il avait un objectif de diminuer de 50 % l'utilisation des pesticides en milieu agricole de 1992 à 2002. Présentement, si on regarde la progression, il y a un 10 % de réduction au niveau de la production agricole, parce qu'on parle de 2  
1805 millions de kilogrammes d'ingrédients actifs.

**LE PRÉSIDENT :**

Aussi l'utilisation pour l'entretien d'espaces verts en milieu urbain?

1810

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Oui. On voit une augmentation, oui. C'est pour ça qu'on a eu des règles strictes au niveau du Code de gestion. C'est à peu près tout.

1815

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci.

1820 **M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Il y avait aussi des impacts sur la santé au niveau agricole, mais si vous voulez que j'en parle, vous me le direz.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

On y reviendra. Très bien.

Madame Comeau, votre deuxième question.

1830

**Mme ANNE-MARIE COMEAU :**

Oui, et la dernière. Je reviens à la volonté populaire qui a fait en sorte qu'on n'arrose presque plus les terrains publics avec les phytocides. Pourquoi cette volonté populaire là n'a pas  
1835 été appliquée aussi au milieu agricole qui, elle, nourrit toute la population du Québec?

**LE PRÉSIDENT :**

1840 Je vais demander l'information au ministère coordonnateur. Est-ce que vous avez des informations à fournir dans ce sens-là? Monsieur Bourque.

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

1845 C'est sûr qu'il y a une longue tradition, au niveau de l'agriculteur, d'utiliser des pesticides. C'est difficile à expliquer. Bon, c'est sûr que c'est leur terrain privé, c'est leur production à eux. C'est beaucoup plus difficile que la population puisse aller dire un peu quoi faire à chaque agriculteur.

**Mme ANNE-MARIE COMEAU :**

1850 C'est la population qui la mange.

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

1855 C'est sûr qu'il y a toujours l'option d'avoir du biologique. Mais je veux dire, c'est un gros débat. Depuis toujours les agriculteurs ont utilisé des pesticides parce que, dans le fond, c'était... il y a beaucoup d'autres raisons au niveau économique, mais c'est un gros débat.

**LE PRÉSIDENT :**

1860 Est-ce que c'est un débat qui avance? Ce n'est pas un débat que j'entends beaucoup comme citoyen. Est-ce qu'il y a des travaux dans ce sens-là? Je ne sais pas, à la limite, est-ce qu'il y a des comités qui se penchent sur la question?

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

1870 Il y avait la stratégie, comme je disais tantôt, phytosanitaire qui justement implique le MAPAQ avec nous et d'autres ministères pour diminuer l'usage des pesticides en milieu agricole justement, puis ça peut aussi avoir un incitatif quand ils ont vu qu'au ministère des Forêts ou en forêt on élimine les pesticides.

1875 Il y a différentes molécules qui sont mises en marché, qui sont justement appliquées à des doses plus faibles à l'hectare. On parle des fois de 35 grammes à l'hectare, puis c'est vraiment minime. C'est sûr que ça, ça peut aussi influencer au niveau de la baisse des ventes de pesticides.

Puis on sait aussi qu'au niveau de l'agriculture biologique, il y a quand même une remontée depuis les dernières années de vente de ces produits-là. Puis c'est souvent aussi l'offre et la demande. Si le consommateur décide d'avoir plus de pesticides, pas de pesticides,

1880 il y a une offre. Donc, la demande est là, donc il risque d'avoir plus de ces fruits-là ou légumes.

**LE PRÉSIDENT :**

Madame?

1885

**Mme ANNE-MARIE COMEAU :**

C'est beau.

1890

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Nous allons prendre une pause brève et recommencer immédiatement après.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

1895

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**M. DENIS JUTRAS :**

1900

Vous aviez demandé un chiffre tout à l'heure au niveau des argents sur les CSST, qu'est-ce que ça pouvait représenter. Si vous voulez avoir la donnée, on peut vous la sortir.

**LE PRÉSIDENT :**

1905

Oui, allez-y.

**M. DONALD BLOUIN :**

1910

Alors, en complément d'information, j'ai trouvé les totaux en termes de répartition des accidents. Par année, ça tourne en 2004 à 393 personnes accidentées. Et puis le plus gros chiffre en 2000, 482 personnes, alors des travailleurs forestiers. Et puis en termes d'indemnisations versées, on parle entre 2 M\$ et 2,5 M\$ par année.

**LE PRÉSIDENT :**

1915

Merci de l'information.

Nous invitons maintenant madame Françoise Lathoud. Rebonjour, madame Lathoud.



1920 **Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

Rebonjour. On vient de parler des dangers liés au débroussaillage mécanique et puis j'ai cru comprendre aussi qu'il y avait une difficulté à trouver des travailleurs pour effectuer ces travaux-là.

1925 **LE PRÉSIDENT :**

C'est un élément de l'étude qui est déposé. Vous voulez savoir l'ampleur ou...

1930 **Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

Non. Pourquoi? Est-ce qu'il y a des causes connues à cette difficulté de trouver des travailleurs pour faire ça?

1935 **LE PRÉSIDENT :**

Vous y faites référence à de multiples endroits dans l'étude d'impact et dans la documentation annexe. Qu'est-ce qu'il en est en pratique? Est-ce que c'est un réel problème? Monsieur Jutras.

1940 **M. DENIS JUTRAS :**

C'est effectivement un réel problème. Dans les deux communautés ou à proximité des deux communautés où on fait des travaux, on a comme, si on veut, devoir moral de donner priorité à l'embauche des travailleurs autochtones dans les deux communautés, autant Wemo que Opitciwan. À Wemotaci, ils ont un groupe qui fait des travaux spécialisés, travaux sylvicoles et autant récolte, qui s'appelle Atikamekw ASKI. Et à Opitciwan, c'est le groupe forestier Opitciwan. C'est ça.

1950 Et à chaque année, dans les travaux qu'on donne, malheureusement, on ne peut à peu près jamais réussir à compléter les superficies qui sont à traiter avec les contrats parce qu'il y a un manque de travailleurs définitivement. Alors, souvent, il faut faire appel à une main-d'oeuvre externe autre que les communautés autochtones pour faire réaliser les travaux. Et les communautés elles-mêmes souvent embauchent de l'externe pour faire les travaux. Et malgré ça, 1955 on n'atteint pas les superficies qui sont programmées.

Il faut dire que la quantité de travaux qui se fait dans la région de la Mauricie en travaux sylvicoles, il n'y a pas seulement chez nous, il y a des territoires publics partout alentour de ça, et avec la quantité de travaux qui sont faits, la main-d'oeuvre n'est pas suffisamment disponible.

1960 J'ai sorti des statistiques au niveau du recrutement au niveau des commissions d'enseignement. J'ai des données sur le taux de placement des étudiants en aménagement

1965 forestier, par exemple. Les taux de placement sont de 100 % et il manque d'inscriptions dans les écoles spécialisées en aménagement manuel sur le territoire. Donc, c'est un problème majeur de recrutement.

**LE PRÉSIDENT :**

1970 Je ne peux pas m'empêcher de vous poser la question, non pas comme spécialiste de la formation dans des métiers spécialisés mais comme employeur qui a des besoins, surtout avec ce que vous venez de dire, en insistant pour que vous déposiez ces informations-là, c'est quand même important, c'est des emplois saisonniers, saisonniers relativement faciles, c'est des emplois saisonniers qui sont accessibles, locaux, régionaux, c'est quoi, selon vous, qui fait que ce problème-là, cette lacune-là, le bassin de population doit être suffisant pour l'alimenter? Est-ce que 1975 c'est les distances? Les salaires?

**M. DENIS JUTRAS :**

1980 Actuellement, je vais vous donner mon opinion personnelle puis c'est également, je pense, défini dans le rapport Coulombe amplement, il y a un grand désintérêt de la population pour ce genre de métier-là et il y a toutes sortes de raisons aussi derrière ça. C'est la difficulté d'opération, c'est les emplacements d'opération, souvent par le passé question salariale aussi. Alors, c'est un mélange de tout ça, risque d'accidents, difficultés du travail.

1985 Moi, j'ai travaillé avec la commission scolaire ici à La Tuque. J'ai été sur le conseil d'établissement pendant quatre ans pour essayer de faire du recrutement de main-d'oeuvre dans ces dossiers-là. On a essayé de faire des programmes pour attirer la main-d'oeuvre. On est allé en communauté pour essayer d'attirer de la main-d'oeuvre, donner de la formation. Malgré ça, ça ne lève pas. Puis avec tout ce qu'on voit médiatiquement aujourd'hui au niveau forestier, ça va devenir 1990 un grave problème.

**LE PRÉSIDENT :**

1995 D'autant plus que si par les voies gouvernementales, il y a une priorisation à l'aspect travaux mécaniques, il va falloir que le monde le fasse aussi quelque part.

**M. DENIS JUTRAS :**

2000 Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Lathoud.

2005 **Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

Est-ce que ce serait possible d'avoir une évaluation des bénéfices économiques tirés de l'exploitation des terrains considérés, pour que j'aie une ordre d'idées des coûts versus bénéfices en dollars?

2010

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes en entreprise privée?

2015

**M. DENIS JUTRAS :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2020

Êtes-vous cotée en Bourse?

**M. DENIS JUTRAS :**

2025

Cotée en Bourse.

**LE PRÉSIDENT :**

Quelle est la nature de l'entreprise?

2030

**M. DENIS JUTRAS :**

2035 Entreprise cotée à la Bourse. Donc, il y a des rapports annuels qui sont produits de ces entreprises-là. Il n'y a pas de rapport spécifique à chacune des divisions, mais il y a des rapports annuels généraux qui sont produits au niveau des entreprises.

Je ne peux pas donner d'information spécifique au niveau local. Vous comprendrez que la compétition à travers tout ça étant ce qu'elle est...

2040

C'est sûr que les bénéfices comme tels des travaux, on peut en parler en termes de rendement, de croissance, mais en termes monétaires, les retombées économiques, les retours sur les investissements de la sylviculture au Québec, ça a amplement été démontré par les gouvernements et ce n'est pas des choses qui sont absolument extraordinaires. Le retour est sur le fait de produire un produit fini à l'autre bout. C'est ça qui est visé puis c'est là qu'est l'intérêt. C'est là que c'est avantageux.

2045

**LE PRÉSIDENT :**

2050 Est-ce que c'est dans ce sens-là que vous vous orientez avec les produits que vous produisez?

**M. DENIS JUTRAS :**

2055 Absolument. L'usine de La Tuque fabrique des produits à haute valeur ajoutée. Alors, même à partir de bran-de-scie, qui est un résidu de sciage, qui est consommé à l'usine de La Tuque, on en fait des produits qui sont des produits à haute valeur ajoutée: des présentoirs, des gobelets pour le liquide, etc. Donc, c'est vraiment de la haute valeur ajoutée. C'est là qu'est l'intérêt.

2060 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Lathoud.

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

2065 Est-ce qu'il existe genre logiciel de modélisation qui pourrait mettre dans la balance les différents aspects de la question considérée? Alors, peut-être pas inclure les aspects sociaux, mais quand on dit: \*On va utiliser beaucoup de gaz, ça va être mauvais pour la couche d'ozone là-haut+, c'est comme des arguments qui peuvent être vagues. Ma question n'est pas claire.

2070

**LE PRÉSIDENT :**

Dites-m'en plus un peu, juste pour cerner. En termes de comparable ou...

2075 **Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2080

Puis vous voulez comparer le dégagement mécanique par rapport à...

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

2085 Les différentes options, mais comment on fait. Parce qu'on présente finalement un tableau avec des plus et des moins, mais c'est comme... le plus, il dépend des valeurs de l'entreprise éventuellement. Est-ce qu'un autre observateur pourrait mettre un moins là il y a un plus? Comment qu'on...

2090 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a une méthode, peut-être rapidement juste ramener, je crois que vous l'aviez présentée à la fin de votre présentation, la valeur des plus, la méthodologie de choix, la méthodologie du choix d'arrosage aérien évidemment du glyphosate en termes de pointage également, un.

2095

Puis deux, on ira voir au niveau méthodologique si, du point de vue du ministère de l'Environnement, ça correspond aux standards et règles de l'art, vu que vous en voyez passer quand même plusieurs par année sur le plan méthodologique.

2100 **M. DENIS JUTRAS :**

Nous, ce qu'on avait présenté dans la présentation ici, c'était vraiment rien qu'un extrait du tiré à part parce que, dans la documentation, c'est défini pour l'ensemble de chacun des critères, que ce soit environnemental, avec tous les pointages, avantages, inconvénients.

2105

Puis c'est sûr, je suis d'accord avec vous que c'est notre pointage mais c'est selon des méthodes normalement reconnues. Donc, ça peut être vérifiable. On pourrait aller à l'intérieur de ça vérifier chacun des éléments autant au niveau environnement, au niveau coût-bénéfice, au niveau social, etc.

2110

**LE PRÉSIDENT :**

Mais en gros, sans entrer dans les détails, dans un premier temps, mais en gros. Vous le dites dans votre document, dans l'étude principale, page 127, vous avez cinq critères: faisabilité de la méthode, efficacité, impacts environnementaux, impacts sociaux, impacts économiques. Vous faites une cotation sur un certain nombre de grilles et elle est reprise également dans le résumé à la toute fin. Vous dites:

2115

*Le choix de la méthode avec une cotation pondérée, ça permet au dégagement d'arrosage aérien d'être le numéro 1 avec 138 points...*

2120

si on met des points pour savoir qui est premier de classe. Puis vous dites:

*... parce que plus efficace. Le numéro 2, c'est le dégagement par arrosage terrestre, 115 points. Numéro 3, dégagement mécanique, 109.*

2125

Ça, c'est votre méthodologie.

Est-ce qu'une approche... je fais référence à l'ensemble des méthodes d'évaluation environnementale depuis la fin des années 80. Est-ce que ça correspond au standard? Comment vous voyez ça, je répète ma question, compte tenu que vous voyez passer quand

2130

même moult quantités d'études d'impact chaque année, d'évaluations?

**M. MICHEL MAILHOT :**

2135

Effectivement, c'est que dans la directive du ministre, on mentionnait comme, par exemple, pour le choix de la variante optimale, on disait simplement: \*L'étude présente le raisonnement et les critères justifiant ce choix.+

2140

Admettons qu'on n'est pas tellement explicites à ce niveau-là. On n'est pas tellement directifs, si on peut appeler ça, même si c'est une directive. C'est un choix qui a été fait au ministère depuis des années de ne pas identifier une méthode mais de demander au promoteur d'ajuster, si on peut dire, une méthode à son projet évidemment, parce qu'il y a plusieurs discussions, il y a plusieurs méthodes qui existent, qui pourraient être utilisées.

2145

Donc, l'orientation qui a été prise au ministère, ça a été de dire: \*On va mettre la responsabilité sur le dos du promoteur pour qu'il présente la méthode, qu'il la justifie et qu'il puisse...+ pour qu'effectivement, la population qui regarde l'étude d'impact puisse comprendre le pourquoi.

2150

Plutôt que dire: \*C'est la méthode X, Y, Z qu'on utilise et la voici+, l'approche a été différente, donc de dire au promoteur: \* Expliquez c'est quoi la méthode que vous voulez utiliser pour que tout le monde puisse comprendre c'est quoi les critères et que tout le monde puisse évidemment les contester ou pas, ou accepter les critères qui sont utilisés.+

2155

Ça fait que qu'est-ce qui a été utilisé dans cette étude-ci est effectivement qu'est-ce qu'on rencontre dans d'autres études. Il y a d'autres études qui utilisent des critères du même genre.

**LE PRÉSIDENT :**

2160

Je me permets un rappel. L'idée fondamentale de développer des méthodes d'évaluation environnementale, c'était aussi de se doter d'un outil qui permettrait de faire un inventaire des impacts. Pour la suite, sur les méthodes, les méthodes, on peut être d'accord ou pas. On peut être d'accord ou pas avec la pondération mais c'est un choix personnel. Mais c'est aussi un inventaire de l'ensemble des impacts pour prendre une connaissance publique, dans ce cas-ci, de à quoi ça correspond. Puis je reprends ce que vous dites, ce n'est pas pour convaincre les gens. On peut être d'accord ou pas, tout simplement.

2165

**M. MICHEL MAILHOT :**

2170

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2175            Au niveau du promoteur, quand on dit: \*Le promoteur fait l'étude d'impact, vous êtes responsables de l'étude d'impact+, mais quand vous faites ça, Smurfit-Stone, est-ce que c'est vous qui établissez une grille déterminée de pondération ou si vous faites affaire avec des consultants?

2180            **M. DENIS JUTRAS :**

                 Bon, ce qu'on a fait, d'abord on avait une certaine expérience de ce côté-là quand on a finalisé notre dossier de certification ISO. Parce que dans ISO, on a aussi des grilles d'évaluation qui permettent de s'habituer avec les méthodes de pondération. Alors, ça nous a déjà familiarisés  
2185 avec ça. Et avec l'aide des gens de CERFO qui ont travaillé déjà dans certains dossiers semblables, ils nous ont donné des informations nécessaires pour compléter ces grilles-là.

                 Alors, c'est un peu l'approche qu'on a utilisée. À défaut d'autres systèmes connus, c'est un système qu'on trouvait valable.

2190

**LE PRÉSIDENT :**

                 Et pour le bénéfice de tout le monde, CERFO, c'est qui?

2195            **M. DENIS JUTRAS :**

                 Je vais laisser Donald faire peut-être un...

**LE PRÉSIDENT :**

2200

                 Rapidement.

**M. DONALD BLOUIN :**

2205            CERFO, c'est le Centre collégial de transfert de technologie en foresterie. On est situé à Sainte-Foy. On fait partie des CCTT, les centres collégiaux de transfert de technologie, donc rattachés aux institutions collégiales, comme je le disais. Et CERFO a plus de 20 ans d'existence. On fait de la formation sur mesure. On fait des dossiers d'aide technique et ainsi que des dossiers de recherche appliquée. On a travaillé sur différents mandats importants dans les dernières  
2210 années, entre autres sur le dossier de la Commission Coulombe.

**LE PRÉSIDENT :**

                 Très bien, merci.

2215

Avez-vous un complément d'information ou...

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

2220

Non, une autre question. Je peux?

**LE PRÉSIDENT :**

2225

On va vous laisser passer une quatrième question. J'ai l'impression qu'on ne s'entend pas sur le nombre des questions. Mais l'idée, ce n'est pas de vous contraindre. Moi, j'en ai compté trois, puis je veux permettre à quelqu'un de suivre, mais allez-y.

**M. DENIS JUTRAS :**

2230

Monsieur le commissaire, peut-être sur cette question-là avant d'aller à l'autre...

**LE PRÉSIDENT :**

2235

Un instant, il faut que je me replace dans l'espace. Oui, monsieur Jutras. Je suis en train de parler avec madame, je veux que les liens soient clairs.

**M. DENIS JUTRAS :**

2240

Au début de l'intervention de madame Lathoud, vous avez fait référence à la question de mondialisation ou effets. Est-ce que j'ai mal entendu? Je voulais peut-être faire un commentaire là-dessus. Si ce n'est pas le cas...

**LE PRÉSIDENT :**

2245

C'est quoi l'information que vous voulez adresser à la commission? Madame Lathoud écoute attentivement.

**M. DENIS JUTRAS :**

2250

C'est parce qu'on regardait la situation de l'industrie ou de notre industrie en général au Québec par rapport à ce qui se passe à travers le monde versus les problèmes qu'on a. Présentement, puis il y a eu plusieurs publications là-dessus, l'industrie forestière au Québec présentement fait face à des problèmes de coûts majeurs. On a ciblé...

2255

Le Conseil de l'industrie forestière actuellement a une table qui est en discussion avec le gouvernement et les objectifs, c'est de faire réduire les coûts de matière première au Québec, où on est la fibre la plus chère au monde. Alors, comparé en Ontario, il y a des données qui



2260 nous démontrent actuellement que le coût de la fibre au Québec est de l'ordre de 17 \$ le mètre cube supérieur à l'Ontario. Donc, quand on parle d'un coût moyen de 60 \$ ou 65 \$, c'est quand même majeur.

2265 Donc, si on veut parler de compétitivité, autant avec nos voisins de gauche ou de droite, à l'intérieur de notre même pays, on est en situation de difficultés majeures. Donc, les travaux qui sont faits, toutes les économies qu'on essaie de faire, c'est justement pour réussir à permettre à l'industrie forestière, la nôtre autant que les autres, de compétitionner avec ce monde-là, autant les proches que les loins.

**LE PRÉSIDENT :**

2270 Très bien. Madame Lathoud, votre dernière question, dernière pour tout de suite.

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

2275 Au niveau des ressources, il y a essentiellement des gens des ministères et de la municipalité, c'est-à-dire les institutions – comment on appelle ça – gouvernementales.

**LE PRÉSIDENT :**

2280 Agglomérations.

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

2285 Oui, excusez. Est-ce que, des fois, vous invitez d'autres personnes-ressources, des experts universitaires par exemple?

**LE PRÉSIDENT :**

2290 Ce n'est pas impossible. Mais l'examen que la commission fait, c'est de voir si on a suffisamment d'information à partir des personnes-ressources gouvernementales, dans un premier temps, des agences également. Ce qu'on comprend, c'est qu'on pense avoir l'information supplémentaire. Ça n'empêche pas non plus de faire d'autres vérifications.

2295 Mais en passant, au cas où vous ne le sachiez pas, le BAPE, je suis un membre permanent du BAPE et, à l'intérieur des commissions, on détermine la composition avec le président du BAPE exclusivement. Et dans ce cas-là, le choix qui a été fait, ça a été d'aller chercher quelqu'un qui était spécialisé en toxicologie. C'est monsieur Zayed qui est un professeur universitaire.

2300 Mais on n'ira pas chercher tous les experts universitaires non plus en même temps. Il y a des contraintes, je pense, qui sont compréhensibles. Mais c'est la commission qui détermine si

elle est capable de faire son \*job+ avec ce qu'il y a là.

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

2305 D'accord, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2310 Ça vous va comme réponse?

**Mme FRANÇOISE LATHOUD :**

Très bien.

2315 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. On invite monsieur Patrick Simard. Bonjour, monsieur Simard.

**M. PATRICK SIMARD :**

2320 Bonjour! J'aimerais qu'on confirme, dans le fond, un peu si j'en ai bien compris, c'est qu'on s'attend avec le projet actuel à certains impacts environnementaux négatifs sur le milieu aquatique, malgré le fait qu'on a plusieurs mesures d'atténuation qui ont été prises en compte dans l'étude. Est-ce que je me trompe ou...

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous préciser davantage? Entre autres, la question des milieux humides, je ne sais pas si c'est un angle que vous voulez explorer?

2330 **M. PATRICK SIMARD :**

C'en est un ou la faune ichtyenne, ce qui est poisson.

2335 **LE PRÉSIDENT :**

Faune ichtyenne également. On va aborder les deux.

2340 Au niveau de la faune ichtyenne, vous avez fourni quelques informations, lundi soir. Est-ce que c'est possible de revenir? Est-ce que vous avez d'autres informations par rapport aux impacts faune ichtyenne du projet? Monsieur Bourgeois.

**M. JEAN-CLAUDE BOURGEOIS :**

2345 Oui. Là, la question concerne uniquement les poissons ou pas?

**M. PATRICK SIMARD :**

2350 On peut appeler milieu aquatique at large.

**M. JEAN-CLAUDE BOURGEOIS :**

Vous incluez terres humides dans votre question? C'est ça?

2355 **M. PATRICK SIMARD :**

Oui.

**M. JEAN-CLAUDE BOURGEOIS :**

2360

Ça ne sera pas long, c'est parce que j'ai une information sur... on a identifié des frayères à doré dans le secteur, mais c'est surtout dans le cas d'études qui ont été réalisées au réservoir Gouin. Il y a des frayères à doré, au moins. Mais on pense qu'il y aura peu ou pas d'impact sur ces frayères-là à cause de la période de fraie et qui n'est pas liée avec la période d'épandage du produit prévu par le promoteur. En gros, c'est ce que je peux vous donner comme information.

2365

Il y a des frayères à doré. Elles sont plus connues. Celles qu'on connaît le plus sont celles du réservoir Gouin. On en connaît certaines sur le territoire privé du promoteur. En bref, c'est ce que je peux vous mentionner.

2370

Pour ce qui est des milieux de lacs, lacustres, il y a évidemment l'omble de fontaine qui est présente. Je vais aller vous donner une liste peut-être plus précise.

**LE PRÉSIDENT :**

2375

Ça comprend également, vous parlez des frayères comme telles, celles qui étaient en bordure du réservoir Gouin, compte tenu qu'elles sont contiguës avec les territoires. Il y a toute la question des milieux humides, puisque c'est l'intérêt.

2380

Peut-être ce serait important de la part du promoteur de mettre au clair, il y a eu des échanges entre les ministères, mais au clair, la zone de protection pour les milieux humides, ça va correspondre à quoi en fonction, entre autres, de l'application du Code des pesticides. Puis après ça, on va revenir auprès du ministère pour mettre ça au clair. Il semble qu'il y ait une incompréhension sur la protection accordée ou pas ou peu. Et est-ce que c'est 60 mètres dans

2385 ce cas-là?

**M. DENIS JUTRAS :**

2390 Dans ce qu'on a discuté et montré dans les documents, effectivement les zones de protection à considérer sont de 60 mètres et ça inclut dans les définitions les lieux humides ou ce qu'on appelle les marécages, les aulnaies, etc., qui sont visibles sur cartographie.

C'est bien ça, Donald? On parle bien de ça?

2395 **M. DONALD BLOUIN :**

C'est ça. J'ai réalisé, quand on a révisé le dossier, qu'à la page 194, il y avait peut-être eu un oubli, où on avait mentionné \*cours d'eau+ mais on n'avait pas mentionné \*plans d'eau+, alors que partout dans le reste du rapport on le fait.

2400

Alors, ce qui est couvert, ce qu'on entend par les milieux aquatiques, c'est ce qui est décrit dans le Code de gestion des pesticides; alors les cours d'eau et les plans d'eau, qui incluent les étangs, les marais, les marécages et les tourbières.

2405

En foresterie, les cartes forestières, on a une appellation qui s'appelle \*les dénudés humides+ et ça inclut tous ces milieux-là. Alors, c'est un peu de façon automatique pour nous, quand on parle d'eau, c'est tout inclus. C'est un morceau.

**LE PRÉSIDENT :**

2410

Si vous permettez, avant de revenir auprès du ministère, l'autre angle de question, c'est toute la question des cours d'eau intermittents. Qu'est-ce qu'il en est auprès de la compagnie? Est-ce que vous avez l'intention de faire une zone de protection avec les cours d'eau intermittents?

2415

**M. DENIS JUTRAS :**

La réglementation sur les cours d'eau intermittents présentement en termes d'activité de récolte, il y a exigence de non-passage de la machinerie à l'intérieur des cours d'eau intermittents qu'on peut identifier sur le terrain.

2420

En termes d'aviation, cours d'eau intermittents, s'ils sont identifiés sur les cartes, il y a moyen de les retrouver. Sinon, cours d'eau intermittents, il n'y a pas visiblement quelque chose de spécial de fait là-dessus.

2425 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends ce que vous dites. Maintenant, au niveau du ministère, le Code des pesticides est assez précis pour l'un et l'autre. J'aimerais ça vous entendre. Monsieur Mailhot.

2430 **M. MICHEL MAILHOT :**

Si on peut encore me donner l'autorisation de projeter...

2435 **LE PRÉSIDENT :**

Projetez, monsieur Mailhot.

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

2440 Oui. Je vais vous parler du Code de gestion des pesticides, le règlement du ministère de l'Environnement. J'en prends des petits bouts depuis le début des séances; dans le fond, on va le voir au complet à force de passer à travers.

2445 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien.

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

2450 Au niveau, oui, des distances d'éloignement qu'on a à respecter dans le Code de gestion pour une application par un aéronef, au niveau des cours d'eau, plans d'eau, j'ai marqué: \*entre 30 et 60 mètres+, j'ai marqué: \*voir autre diapo+, on va y revenir.

2455 Ce que j'aimerais peut-être vous faire remarquer, c'est qu'au niveau des autres objets ou éléments sensibles qu'on protège par une application par un aéronef, au niveau de l'application et des distances par rapport à des puits d'eau de source ou minérale, ou des grosses prises d'eau, les réseaux d'aqueduc, les puits d'eau de surface pour l'alimentation humaine, on parle des puits dans un lac ou une rivière quand c'est pour l'alimentation humaine, mais on a exclu quand même l'alimentation pour un chalet, pour des raisons d'identification du promoteur.

2460

Par contre, dans l'étude d'impact, on indique quand même qu'on va aviser les propriétaires de chalet. Mais au niveau de la réglementation du Code de gestion, on exclut quand même l'alimentation pour un chalet.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Va pour l'eau. Ça signifie que les cours d'eau à débit intermittent ne sont pas prévus?

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

2470

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

2475

Est-ce qu'il y en a pour les cours d'eau à débit intermittent?

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

2480

C'est la même chose que par rapport aux chalets, c'est une question aussi d'identification sur le terrain. On ne pouvait pas demander à un promoteur qui arrose...

2485

Là, il faut quand même penser, une application aérienne, ce n'est pas seulement au niveau des phytocides mais au niveau des insecticides – si on pense au B.t. – on ne pouvait pas identifier chacun des petits cours d'eau intermittents. Des fois, il y a des grandes superficies. Puis c'est difficilement aussi identifiable sur les cartes, mais il reste toujours que le promoteur peut en faire plus si jamais il veut le faire.

**LE PRÉSIDENT :**

2490

C'est pour ça que tantôt, je posais la question au promoteur. Comment vous vous localisez par rapport à ce point-là? Monsieur Jutras.

**M. DENIS JUTRAS :**

2495

Les cours d'eau intermittents, il y en a de localisés sur carte ou qu'on peut localiser, à la limite, sur photographie aérienne, mais ça mis à part, il n'y a pas moyen de les identifier autrement.

**LE PRÉSIDENT :**

2500

Très bien. Monsieur Bourgeois.

**M. JEAN-CLAUDE BOURGEOIS :**

2505

Est-ce que je peux compléter?

**LE PRÉSIDENT :**

2510

Oui, allez-y, bien sûr. On va finir avec monsieur Bourque, puis on vous revient tout de suite.

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

2515 Juste pour terminer, au niveau de la préparation des produits, on a l'autre colonne à droite. Ça, c'est quand on mélange le produit, on met le concentré dans le réservoir et on rajoute de l'eau. Étant donné que c'est des produits toxiques, c'est concentré c'est-à-dire, là on a pris des distances d'éloignement par rapport aux plans d'eau, cours d'eau, on parle d'un 30 mètres, puis même chose au niveau des puits.

2520 Peut-être que je passerais à l'autre diapo pour expliquer l'application. Ça, je l'ai expliqué un petit peu aussi, mais c'est la même chose, c'est au niveau des distances d'éloignement lors de l'application de pesticides par aéronef. Selon la hauteur de pulvérisation, qui influence beaucoup la dérive du produit, si c'est en bas de 5 mètres, on a 30 mètres par rapport aux plans d'eau, cours d'eau et les habitations, les immeubles protégés qu'on appelle. Puis quand c'est à une hauteur  
2525 supérieure ou égale à 5 mètres, c'est sorti \*égale+ mais c'est supérieure ou plus grand que 5 mètres, c'est 60 mètres.

Puis dans la définition de plans d'eau, cours d'eau, c'est défini à l'article 1 du Code de gestion, on inclut justement les tourbières, les marais, marécages, fleuve, rivières.

2530

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2535 Juste un moment. Gardez la planche. Hier, monsieur Mailhot, vous nous avez indiqué que cette distance, cette zone ne devrait pas être considérée comme une zone tampon, c'est plutôt une zone de protection, c'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'il y ait du glyphosate détecté dans cette zone-là. Or, ici, je vois que sur la planche vous marquez: \*distance d'éloignement des cours d'eau+. Qu'est-ce qu'il en est exactement?

**M. MICHEL MAILHOT :**

2540

Qu'est-ce qu'on mentionne, c'est que c'est une distance d'éloignement des cours d'eau pour ne pas avoir d'arrosage comme tel. Il ne faut pas qu'il y ait d'arrosage de pesticides qui soit prévu. En tout cas, peut-être monsieur Bourque peut compléter, mais c'est une distance d'éloignement à respecter pour ne pas qu'on prévoie d'arrosage dans cette distance-là.

2545

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2550 Je pense que la commission aimerait que ce soit un peu plus clair. Selon notre compréhension, et on l'a discuté, c'était une distance de 60 mètres dans laquelle il ne faut pas qu'on détecte du glyphosate. Est-ce que notre compréhension est bonne?

**M. MICHEL MAILHOT :**

Le spécialiste sur le Code de gestion, c'est monsieur Bourque.

2555

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

La confusion qui vient au niveau de la zone tampon, c'est que dans certains projets assujettis aux études d'impact, on parlait de zone tampon – je pense, là, aux arrosages avec Hydro-Québec – on parlait dans ces cas-là, avant que le Code de gestion rentre en vigueur, on parlait de zone tampon de 45 mètres dans le cas des arrosages en hélicoptère à Manicouagan. Puis dans ce cadre-là, on prévoyait dans la zone tampon qu'il pouvait quand même avoir un arrosage dans la zone tampon.

2560

2565

Au niveau du Code de gestion, qui est entré en vigueur en 2003, là on parle d'une distance d'éloignement, puis c'est une distance calculée, une distance d'application effective d'avion. Autrement dit, quand on commence à calculer la distance du 60 mètres, c'est vraiment là où il y a une application selon le bon dosage qui doit être faite sur la superficie à traiter.

2570

Donc, à partir de là, on calcule 60 mètres. Mais c'est sûr qu'il va avoir des produits qui vont dériver dans la distance entre la fin de la pulvérisation effective et peut-être les cours d'eau. Parce que comme je disais, ça dépend toujours de la détection qu'on a au niveau du seuil de détection.

2575

Je prends l'exemple au niveau des arrosages contre la tordeuse, on peut retrouver des fois du B.t. à 50 kilomètres des lieux d'arrosage, si on a un appareil de détection qui vraiment va chercher la fine...

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2580

Pratico-pratique, donc, on s'attend à ce qu'il puisse avoir du glyphosate à l'intérieur de cette bande de 60 mètres, idéalement le plus près possible de la limite de l'épandage.

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

2585

Oui. C'est comme je disais, j'ai déposé ça justement ce matin, on a différents graphiques qui montrent, lors d'arrosage aérien, une répartition du dépôt de la dérive. Puis on sait qu'après 60 mètres, quand même, la quantité diminue beaucoup en termes de dépôt, mais on peut s'attendre à avoir des pesticides dans la zone. Puis il y a des études...

2590

Justement, là on réfère beaucoup, souvent ici à l'étude d'impact qui a eu lieu en 94 par le ministère des Ressources naturelles, puis j'ai été chercher un petit bout que je pourrais peut-être vous lire rapidement au niveau de l'application justement à des bandes de protection de 60 mètres lors d'application aérienne. Là, on n'a pas évidemment de détail au niveau de l'appareil



2595 utilisé, les buses et la vitesse de vent, mais grosso modo, on disait que:

*Règle générale, les cours d'eau échantillonnés ne représentent aucun résidu détectable, qu'il soit traité par voie aérienne, bande de 60 mètres ou par voie terrestre.*

2600 Puis on disait:

*À la suite des travaux effectués par voie aérienne, 11 échantillons étaient positifs sur les 52 récoltés dans 8 ruisseaux différents.*

2605 *Ces quelques résultats positifs ont été attribués à une contamination par ruissellement à la suite de la période de précipitation ou à une dérive excessive lors des opérations aériennes. Mais la concentration quand même maximale trouvée a été de 11 microgrammes par litre et observée une heure après un traitement aérien.*

2610 Donc, on avait ici une bande de 60 mètres. On en retrouve pratiquement pas, mais on peut en retrouver quand même à des faibles concentrations.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2615 Est-ce que vous prévoyez faire un suivi à ce niveau-là?

**M. DENIS JUTRAS :**

2620 À l'intérieur de notre plan d'action, il y a des suivis de prélèvement d'eau, si je ne me trompe pas, à l'intérieur du document, oui. Il n'y a pas nécessairement de méthode connue à date à développer avec les projets pour s'assurer qu'on puisse avoir les bons échantillonnages, la bonne quantité, pour être représentatif, mais c'est prévu, oui.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2625 À quel moment?

**M. DENIS JUTRAS :**

2630 En termes de?

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2635 De cueillette d'échantillons?

**M. DENIS JUTRAS :**

C'est prévu... c'est à définir. Il n'y a pas de système comme tel de défini présentement. Alors, c'est à mettre en place.

2640

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Monsieur Bourque, est-ce qu'il y a eu des études qui ont permis de valider ce 60 mètres au-delà des concentrations présentes?

2645

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Oui. Au niveau des certificats d'autorisation qu'on émettait avant l'entrée en vigueur du Code de gestion, on avait toujours une bande de 60 mètres à respecter. Puis ça, c'est depuis, je dirais, 1982-1983. Évidemment, on n'a jamais détecté d'effets néfastes avec cette bande-là.

2650

La question du 60 mètres, comme je disais, il y a plusieurs facteurs qui influencent cette distance d'éloignement là. Nous, ce qu'on a choisi, c'est vraiment avoir une distance moyenne pour laquelle on pensait, cette distance-là, d'avoir vraiment peu de produit dans l'élément sensible. Mais en termes d'efficacité, il faudrait vraiment y aller par produit, par application.

2655

On considère qu'à 60 mètres, on a quand même une bonne distance qui nous permet de réduire les impacts sur les organismes sensibles.

2660

**M. MICHEL MAILHOT :**

Je voudrais peut-être rajouter un petit peu par rapport à quand je mentionnais qu'il ne faut pas qu'il y en ait, c'est peut-être ne pas avoir de glyphosate qui serait comme efficace.

2665

C'est parce qu'il est déjà arrivé un cas où on a constaté, par justement le changement de couleur du feuillage, qu'il y avait eu arrosage donc à l'intérieur de la distance d'éloignement. Dans ce cadre-là, c'est évident, on voit un effet du gly... bien, du glyphosate... du pesticide sur la végétation. Donc, ça, il ne faut pas que ça arrive, ça, un effet sur la végétation.

2670

C'est sûr qu'on peut retrouver des microgrammes partout. Ce n'est pas dans ce sens-là qu'il faut que la distance d'éloignement soit signifiante. Mais en plus de ça, si on veut avoir certaines efficacités, on pourrait exiger des zones tampons additionnelles pour s'assurer que certaines choses peut-être plus sensibles ne soient pas arrosées.

2675

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Mais monsieur Bourque, je comprends quand même que l'objectif de votre ministère n'est pas de ne pas détecter de glyphosate dans les cours d'eau mais plutôt que les

concentrations soient en dessous du seuil de référence. C'est bien ça?

2680

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Le seul de référence, évidemment, comme je vous dis, ça dépend vraiment de chacun des produits et chacun des...

2685

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Non, mais le glyphosate, il y en a un?

2690

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Oui, c'est sûr qu'il y en a un. Mais si on voulait vraiment avoir le seuil de référence pour le glyphosate, il faudrait faire une étude particulière avec l'équipement qui va être utilisé, qu'on...

2695

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Non, je pense que je me suis fait mal comprendre. Votre objectif en demandant de respecter une zone de protection ou zone tampon de 60 mètres, ce n'est pas d'exclure toute détection de glyphosate dans le cours d'eau.

2700

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Non.

2705

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

D'accord, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2710

Monsieur Bourgeois.

**M. JEAN-CLAUDE BOURGEOIS :**

2715

Oui. Pour être plus précis sur l'information sur les poissons, je pourrais donner quelques informations.

**LE PRÉSIDENT :**

2720

Oui, tout à fait, oui.

**M. JEAN-CLAUDE BOURGEOIS :**

2725 C'est des données qui proviennent d'une enquête faite auprès des villégiateurs au réservoir  
Gouin, c'est la source, qui fait partie du document qui vous sera éventuellement déposé.

2730 Alors, les principales espèces, et je vais être bref, avec les périodes de fraie et  
d'incubation, parce que je vous ai mentionné qu'il n'y aurait possiblement pas de contact entre ces  
périodes-là et la période d'épandage, en fait si on regarde, doré jaune, grand brochet, ponte et  
incubation, c'est fin avril à mi-juin pour ces deux espèces-là. Omble de fontaine, la ponte, c'est de  
septembre à octobre dans le secteur, et l'incubation, c'est d'octobre à mars. La touladi, ponte  
octobre, incubation d'octobre à avril. Et grand corégone, octobre ponte et l'incubation d'octobre à  
mai.

2735 Donc, il y a un léger recouvrement pour l'omble de fontaine qui pond en septembre et en  
octobre, et qui incube d'octobre à mars dans le cours d'eau.

2740 C'est les principales espèces. Il y a beaucoup d'autres espèces, mais on parle ici plutôt  
d'espèces sportives recherchées.

Il n'y a pas de présence, de mention... on ne peut pas dire de présence, il n'y a pas de  
mention d'espèces sensibles. Comme l'omble chevalier, par exemple, on n'a pas d'information sur  
sa présence dans le secteur.

2745 Et pour compléter, ça, c'est en lien finalement avec l'information du 60 mètres, parce que  
si par accident il y avait... parce qu'on parlait de poisson, on parle d'amphibiens maintenant. Si par  
accident le produit pénétrait le milieu, il est évident que, selon la littérature qu'on a consultée,  
plusieurs espèces d'amphibiens pourraient être négativement affectées par ces activités-là, surtout  
s'il y a un accident dans la zone tampon de 60 mètres.

2750 Et là, j'ai une référence, c'est Trottier 2005, qui vous sera déposé. Le texte vous sera  
déposé, de toute façon, au complet.

2755 Là, je parle d'amphibiens qui fréquentent ce que monsieur Blouin appelait les dénudés  
humides, ou les bordures de lacs ou les marais, mares. Ce que nous, on appelle \*terres  
humides+, en termes de foresterie ils appellent ça \*dénudés humides+, une partie de ces terrains-  
là. Tout ce qui est terre humide soutient des populations d'amphibiens et, s'il y a déversement  
accidentel, il pourrait y avoir, selon notre connaissance, des incidences sur ces espèces-là parce  
que ce sont des espèces très sensibles.

2760 Il y a finalement le cas des salamandres. Les salamandres ne vivent pas uniquement dans  
des dénudés humides ou des terres humides, mais vont vivre une partie de leur cycle vital annuel  
dans une litière humide. Et ça, déjà, la coupe forestière qui peut être faite dans ces

2765 milieux-là va occasionner un réchauffement du milieu et affecter les populations de salamandre. Ça a été montré chez la salamandre rayée par une étude dont je n'ai pas la citation mais elle est à la fin.

2770 Et si on rajoute à la coupe forestière l'utilisation d'un phytocide, on enlève encore un niveau de protection ou d'abri à ces espèces de salamandre là et là, c'est encore plus négatif, parce que le réchauffement du sol augmente et peu atteindre des températures jusqu'à 45E, ce qui peut être mortel pour certaines espèces de salamandre, qui seraient parmi les espèces d'amphibiens les plus sensibles.

Est-ce que c'est clair?

2775 **LE PRÉSIDENT :**

C'est pas mal clair. Ça amène une autre question. La commission aimerait avoir votre avis sur la situation suivante.

2780 D'une part, les arrosages du produit par voie aérienne vont se faire entre début août et mi-septembre, tel que c'est indiqué dans les documents du promoteur. Vous nous dites que ça correspond nommément à la période de reproduction de l'omble de fontaine.

2785 Compte tenu de ce qu'on vient d'entendre par rapport à la protection assurée aux cours d'eau, lacs, avec un sens large de la définition, et de l'information sur les ingrédients composant le produit, croyez-vous que ça peut avoir un effet? Quelle est l'ampleur de, parce qu'il y a correspondance ou coïncidence dans le temps, est-ce que vous jugez...

2790 Ma question de façon générale, c'est: est-ce que vous considérez la nature de l'impact sur la ressource omble de fontaine, compte tenu de l'intérêt évidemment, je dirais, de la pratique sportive qui est considérable dans la région et ailleurs, sur cette espèce-là en particulier?

**M. JEAN-CLAUDE BOURGEOIS :**

2795 Il y aurait un impact seulement dans le cas de déversement accidentel ou de pénétration du produit dans la zone de 60 mètres. Et là, on vient d'apprendre, moi, je viens d'apprendre en tout cas, hier et aujourd'hui, que le produit n'a pas de l'air à bouger beaucoup.

2800 Alors, la seule réponse que je peux vous faire, c'est que si le produit n'est pas déversé dans la zone de 60 mètres, ni les reproducteurs de truite mouchetée ni les oeufs et les alevins éventuellement ne seraient affectés.

**LE PRÉSIDENT :**

2805 Très bien. Monsieur Bourque, vous voulez intervenir?

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

2810 Oui, rapidement, si on peut avoir une petite photo. Ça ne sera pas long, dans le fond, c'est juste parce qu'on parle souvent de la dispersion des pesticides dans l'environnement et on mélange des fois le ruissellement avec le...

2815 Dans le fond, il y a quatre voies, qu'on pourrait dire, qui pourraient être possibles pour qu'un produit aille contaminer. Là, c'est sûr, ce n'est pas une application par application aérienne, c'est un Muskeg, un chenillard dans les lignes électriques, mais c'est les mêmes quatre voies de risque.

2820 Il y a la volatilisation lorsqu'on applique le produit. Ça, c'est plus sous forme gazeuse, quand on sent un pesticide. Ceux qui se promènent au niveau des terrains traités, sur les pelouses, on le sent. La quantité est vraiment faible quand même quand on parle de volatilisation. C'est quand même négligeable.

Il y a la dérive qu'on a parlé beaucoup, qui peut arriver suite à la formation des gouttelettes et que ça s'en va. Là, nous, on a un 60 mètres ici.

2825 Et puis au niveau de l'eau, il y a deux phénomènes. Il y a le phénomène de lessivage, qui fait que ça pénètre dans le sol. On a parlé aussi un petit peu hier, en termes de mobilité du produit, comme quoi on... en tout cas, on parlait de 5 à 10 centimètres maximum. Et puis le ruissellement qui fait que, suite à une forte pluie, le produit peut justement s'écouler vers le cours d'eau. Ça, c'est au niveau de la surface.

2830 C'est sûr qu'après ça, le glyphosate s'accroche vraiment aux particules de sol. Mais il reste quand même que les sédiments, si vraiment il y avait vraiment une grosse forte pluie, les sédiments peuvent se retrouver quand même... en tout cas, là, on parle toujours des distances à respecter, mais on parle aussi encore de 60 mètres.

2835 Puis une fois dans le cours d'eau, bien, c'est sûr qu'il faut avoir des études au niveau de la dilution du produit dans le cours d'eau. Mais c'est juste pour vous montrer les quatre types de possibilités.

2840 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Simard.

2845 **M. PATRICK SIMARD :**

Si on revient tantôt à la question, sur le sujet qu'on a parlé tantôt, les cours d'eau intermittents, on dit dans le rapport de l'étude d'impact que, bon, les cas où les ruisseaux se trouvent cachés sous la végétation ou bien qu'il existe un cours d'eau intermittent important non

cartographié peut constituer un potentiel d'accident, dans le fond un déversement accidentel.

2850

Est-ce qu'on a pensé utiliser des photos aériennes prises au printemps où, à ce moment-là, ces cours d'eau intermittents là sont beaucoup plus faciles à détecter? On pourrait essayer de minimiser l'impact, dans le fond.

2855

**LE PRÉSIDENT :**

Au niveau du promoteur, dans un premier temps, puis s'il y a des éléments d'information à fournir par les personnes-ressources.

2860

**M. DENIS JUTRAS :**

Moi, je vous dirais que les photos forestières sont généralement prises au printemps, immédiatement après la fonte de la neige, pour être en mesure de faire une meilleure interprétation. C'est la technique reconnue.

2865

Par contre, au moment où on va faire les arrosages, généralement les cours d'eau intermittents sont vides parce qu'on le fait à la fin de l'été, au début de l'automne, généralement.

J'aimerais revenir à la fin sur un autre commentaire avant que monsieur quitte.

2870

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

2875

**M. DENIS JUTRAS :**

On parle d'acceptabilité sociale de certains projets et on a parlé beaucoup du réservoir Gouin, c'est une zone qui est extrêmement occupée et achalandée. Nous, en tant que propriétaire riverain de ce territoire-là, on a la chance de siéger à l'Aire faunique communautaire du réservoir Gouin. Une aire faunique communautaire, c'est l'équivalent d'une ZEC pour un plan d'eau.

2880

L'Aire faunique communautaire du réservoir Gouin regroupe, de mémoire, au-delà de 300 chalets – madame Savard pourra me corriger si je me trompe dans les chiffres – et au-delà de 25 pourvoies qui sont actives sur le réservoir Gouin. L'Aire faunique communautaire regroupe l'ensemble de ces propriétaires-là, regroupe les pourvoyeurs, regroupe également les industriels, regroupe le monde municipal qui siège alentour d'un conseil d'administration d'aire faunique communautaire. Ces gens-là, le mandat, c'est d'assurer la protection, le développement de la ressource faune du réservoir Gouin.

2885

2890

En fin de semaine dernière, samedi, il y avait l'assemblée générale de l'Aire faunique du

réservoir Gouin et ces gens-là ont été invités à toutes les consultations qu'on a faites et d'aucune façon, à aucune occasion, la problématique des arrosages alentour du Gouin n'a été soulevée à l'intérieur de ces rencontres-là. Je voulais le souligner.

2895 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Tant qu'à y être, tantôt, on a entendu les problèmes par rapport à certaines faunes aquatiques qui pourraient se présenter en cas de déversement accidentel.

2900 Au niveau du promoteur, est-ce que vous avez une pratique? Qu'est-ce que vous prévoyez en cas de déversement accidentel aux mauvais endroits ou en surcharge?

**M. DENIS JUTRAS :**

2905 À l'intérieur des procédures du manuel de santé et sécurité, la procédure est toute décrite à l'intérieur de ça. Je ne peux pas vous donner le détail parce qu'on a des gens qui sont spécialisés dans ce domaine-là.

2910 Si vous le souhaitez, on pourrait vous donner les informations. J'ai une personne ici dans la salle qui serait en mesure de vous donner nos mesures d'atténuation en cas de déversement.

**LE PRÉSIDENT :**

2915 Si c'était possible de savoir qu'est-ce qu'il en est, pour le bénéfice de tout le monde dans la salle également, de façon succincte, mais les grandes lignes, oui.

**M. DENIS JUTRAS :**

2920 En termes de procédure?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2925 **M. DENIS JUTRAS :**

Il y a des équipes d'intervention, mais si vous voulez que je vous donne vraiment le détail, je demanderais à la personne de faire les commentaires si vous le souhaitez.

2930 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.



**M. DENIS JUTRAS :**

2935

Monsieur Simard est le responsable des dossiers santé, sécurité et environnement chez nous.

**LE PRÉSIDENT :**

2940

On vous écoute, monsieur Simard du promoteur.

**M. GAÉTAN SIMARD :**

2945

C'est effectivement moi qui est responsable autrement dit des mesures d'urgence. Elles sont intégrées à l'intérieur de notre procédure, de notre système ISO 14 000 aussi.

2950

C'est sûr et certain que dans un premier temps, les premiers intervenants qui vont effectuer les travaux d'épandage sont directement impliqués. Dépendamment de l'ampleur du déversement aussi, ils peuvent directement intervenir avec les moyens du bord, c'est-à-dire soit des trousse de déversement, dans laquelle on retrouve des absorbants, des boudins, exemple, si ça s'applique au niveau d'un cours d'eau, quelque chose de même.

2955

Si le déversement, mettons, a une plus grande ampleur ou ils n'ont pas les outils techniques sur place pour répondre, bien, à ce moment-là, on fait appel à l'unité d'intervention du ministère de l'Environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

2960

Dans le cas précis, monsieur Simard, où c'est un arrosage aérien, les moyens du bord, tel que vous le dites, pour le pilote ça correspond à quoi?

**M. GAÉTAN SIMARD :**

2965

Bien, c'est sûr et certain que...

**LE PRÉSIDENT :**

2970

Et tant qu'à faire un cas de figure, en bordure d'un lac et avec de la truite mouchetée dedans.

**M. GAÉTAN SIMARD :**

Effectivement, ça peut être au niveau du transbordement ou du mélange du produit qu'il

2975 peut avoir des fuites au niveau du sol ou de l'emplacement, autrement dit, du remplissage des  
citernes ou des choses de même. Ça, techniquement parlant, on est en mesure d'avoir des  
absorbants...

**LE PRÉSIDENT :**

2980 Sur place.

**M. GAÉTAN SIMARD :**

2985 ... sur place pour récupérer le produit et le disposer de façon adéquate. C'est sûr et certain  
que si c'est un – excusez l'anglicisme – un \*crash+, mettons, d'avion, ça pourrait arriver...

**LE PRÉSIDENT :**

2990 Ça pourrait être une défectuosité technique plus simple que ça aussi...

**M. GAÉTAN SIMARD :**

2995 Ça peut être une défectuosité, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

... plus heureuse pour le pilote.

3000 **M. GAÉTAN SIMARD :**

Oui, effectivement. Bien, à ce moment-là, c'est toute la grosse artillerie qui s'applique  
conjointement, en collaboration avec les intervenants du ministère de l'Environnement.

3005 **LE PRÉSIDENT :**

Avec Urgence Environnement.

**M. GAÉTAN SIMARD :**

3010 Et Environnement Canada aussi, parce que ça peut s'appliquer. Mais physiquement, sur  
place, on a, mettons, un minimum d'équipements de récupération. Tous les moyens de  
communication pour aviser les autorités sont sur place. Ça, je veux dire, aucun problème à ce  
niveau-là.

3015

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, ça nous va.

3020 **M. GAÉTAN SIMARD :**

Je ne sais pas si ça peut répondre à vos questions?

**LE PRÉSIDENT :**

3025

Oui. En tout cas, ça donne un portrait.

**M. GAÉTAN SIMARD :**

3030

Les gens, avant d'intervenir, avant les travaux, nous autres, on appelle ça la... font l'objet d'une induction ou d'une période de formation pour leur expliquer effectivement tous les moyens du bord qui peuvent être pris, les personnes à contacter en cas d'accident. Il n'y a pas personne qui travaille chez nous, plus précisément dans le cadre de ce projet-là ou de ces travaux-là, sans nécessairement prendre avis préalablement de nos façons de faire en mesure d'urgence.

3035

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous permettez, peut-être un avis complémentaire de la part du ministère de l'Environnement?

3040

**M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Il y a deux affaires, c'est qu'au niveau encore du Code de gestion des pesticides, on oblige justement l'applicateur d'avoir avec lui des équipements et du matériel en cas de fuite ou déversement sur le lieu de préparation ou de chargement.

3045

Puis tantôt, on parlait des photographies aériennes. Il y a deux points que j'ai marqués là. Mais le premier, c'est de baliser les limites des zones d'application, celles qui sont permises ou interdites quand on parle de distance d'éloignement, ou bien d'avoir un système de guidage de lignes de vol. On l'a vu dans la présentation de la compagnie qu'est-ce que ça peut donner.

3050

Et puis si on parle au niveau de la cartographie ou de la photographie, on oblige le pilote ou le superviseur à avoir avec lui une carte ou une photographie aérienne des zones d'application et aussi une bande de 300 mètres autour pour justement tenir compte des zones qui sont interdites.

3055

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, monsieur Simard.

3060 **M. GAÉTAN SIMARD :**

Ça me fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

3065

Nous revenons donc à monsieur Simard.

**M. PATRICK SIMARD :**

3070

Une autre question. Étant donné la sensibilité des milieux humides et le fait que le surfactant du produit semble être le plus en cause dans le cas sur lequel on discute, est-ce qu'on a évalué la possibilité d'utiliser le glyphosate sous la formulation Accord qui, elle, ne contient pas de surfactant et qui est approuvée pour l'usage en bordure des milieux humides?

3075

**LE PRÉSIDENT :**

On va adresser la question au promoteur, dans un premier temps.

**M. DONALD BLOUIN :**

3080

La réponse, c'est non. À la question pourquoi, c'est que du produit ou du glyphosate utilisé sans surfactant, ça perd beaucoup de son efficacité de pénétration dans le feuillage, qui fait en sorte que le produit vient efficace environ à 40 % par rapport au produit qui est connu, le Vision. Donc, ça impliquerait dans ce cas-ci une quantité plus grande pour arriver au même résultat.

3085

Alors, il y a des raisons pour lesquelles on va utiliser un produit comme le Vision, c'est que la combinaison des deux va nous donner la meilleure efficacité avec les quantités moindres des deux produits.

3090

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Simard.

**M. PATRICK SIMARD :**

3095

C'était ma troisième question.

**LE PRÉSIDENT :**

3100           Trois, mais vous n'avez pas de suivant ou de suivante. Si vous avez quelques autres questions, profitez-en, on vous invite.

**M. PATRICK SIMARD :**

3105           Merci. Une autre question. Aussi, on sait que le produit, tout dépendant de la compétition qu'on vise à détruire, si on peut dire, est-ce qu'on connaît exactement la compétition qui est en cause sur le territoire qui est à l'étude? On a une liste de plantes qui nous est donnée dans l'étude d'impact. Est-ce qu'on connaît vraiment chacun des secteurs assez précisément ou si...

**LE PRÉSIDENT :**

3110           La question de monsieur Simard, c'est quel est le niveau... ça revient également indirectement à toute votre planification annuelle du mode d'intervention. Peut-être revenir là-dessus aussi. Donc, niveau d'information que vous avez présentement théorique, pratique et  
3115 comment vous allez procéder.

**M. JEAN NANTEL :**

3120           Les superficies sont d'abord déterminées à partir de la cartographie pour localiser des sites qui seraient potentiellement, disons, d'intérêt pour recevoir le traitement. Lorsque vient le moment de faire un choix final, il y a une visite terrain sur le terrain comme tel lorsque le site est accessible. Donc, on va aller prendre les mesures. À ce moment-là, on a un échantillonnage qui est fait pour déterminer...

3125           Il y a deux éléments importants. Si on fait le traitement avec les phytocides, il faut que le couvert résineux ou les essences résineuses soient distribuées de façon aussi uniforme que possible. Car si on faisait un traitement de phytocides sur un peuplement où le résineux est en grappe, bien, à ce moment-là on se retrouverait avec un peuplement qui est plein de trouées, où il n'y a pas d'arbres sur le site. Alors, on ne veut pas ça. Donc, on va traiter les peuplements  
3130 naturels lorsque les essences résineuses sous le couvert feuillu est bien distribué, un bon stocking en dessous.

3135           Si le territoire n'est pas accessible sur le terrain comme tel, à ce moment-là, c'est un survol en hélicoptère qui va précéder le choix de l'arrosage et puis c'est au meilleur de notre jugement qu'on va déterminer qu'effectivement le peuplement ou le polygone qui a été retenu présente des caractéristiques intéressantes. Puis à ce moment-là, on pourra l'arroser.

          Maintenant, la liste des plantes. La majeure partie de la compétition qu'on désire éliminer va être... et encore une fois, ça dépend à quel endroit on se situe sur le terrain. Si on

3140 va plus vers le nord du bloc, bien, on ne trouvera pas les mêmes plantes.

Alors plus vers, disons, le centre et le sud du bloc, on va retrouver des essences non commerciales comme le cerisier de Pennsylvanie, l'érable à épis. On va retrouver aussi une certaine portion de trembles et de bouleaux qui peuvent s'installer et puis être en compétition avec le sapin d'épinette sur ces sites-là. C'est habituellement ces essences-là qui vont être visées.

On ne se retrouve pas, à ce moment-là, avec les plantes, au niveau du dégagement de la régénération ou des plantations, avec des plantes comme le framboisier ou des plantes herbacées plus basses. Celles-là, on va les retrouver plutôt au moment où on souhaite refaire une remise en production et puis on va faire un traitement à l'herbicide avant de faire la préparation de terrain.

Donc, ces plantes-là, de toute façon, seraient détruites. Puis ce qu'on souhaite faire avec le phytocide, c'est de donner une chance que les plants qui vont être mis en terre vont avoir un deux, trois ou quatre ans d'avance sur la compétition qui, de toute façon, va s'installer. Mais à ce moment-là, nos plants auront pris le dessus.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Monsieur Simard, votre question ouvre pour la commission une occasion en or pour aller regarder d'un peu plus près la justification du projet. Et je commencerais par une synthèse; vous me corrigerez si j'ai tort.

Le projet consiste à traiter 1 770 hectares annuellement. Ce 1 770 hectares comprend 1 000 hectares pour lesquels vous voudriez procéder à du dégagement de la régénération sur 20 % et du dégagement des peuplements matures ou 15-20 ans pour 80 %.

Je vais commencer par le 20 %, donc le dégagement des plantations. Monsieur Laberge, vous nous avez indiqué avant-hier, je crois, lorsque vous avez présenté la position de votre ministère en matière de dégagement mécanique des plantations, des jeunes plantations, vous avez dit du même souffle que vous ne verriez pas pourquoi le promoteur ne procéderait pas également de façon mécanique à ce dégagement-là. Est-ce que je retiens la bonne phrase ou à peu près les propos qui avaient ce sens-là?

**M. LUC LABERGE :**

Nonobstant la limite d'accès au territoire.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Oui, d'accord. Maintenant, au promoteur, j'aimerais savoir, ces plantations-là qui ont

été faites ont été faites il y a combien d'années?

**M. JEAN NANTEL :**

3185 Oui. On va retrouver des plantations, par exemple lorsqu'on regarde les plantations qui ont été faites dans le feu de 95, ce sont des plantations qui ont été réalisées...

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3190 Excusez-moi. Ce qui a été fait par le feu, on y reviendra, à moins que ce soit aussi...

**M. JEAN NANTEL :**

3195 Oui. Ce sont des plantations dans le feu. Il y en a aussi.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3200 Oui, 370 hectares, mais on y reviendra à cela. Centrons-nous sur le 20 % du 1 000 hectares.

**M. JEAN NANTEL :**

3205 On a deux situations où on va intervenir avec des phytocides pour faire le dégagement. Après la plantation, on va revisiter la plantation trois ans ou quatre ans après la plantation. À ce moment-là, un diagnostic va être fait à savoir: \*Est-ce que cette plantation-là est réussie? Est-ce qu'elle a bien fonctionné? Et puis est-ce qu'elle est envahie par la compétition?+

3210 Si elle est envahie par la compétition, à ce moment-là on va traiter. Là, elle va avoir trois ans ou quatre ans.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3215 Trois ans ou quatre ans. Mais vous avez dû procéder à cette plantation-là trois à quatre ans auparavant?

**M. JEAN NANTEL :**

Absolument, oui.

3220 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Donc, je présume, en termes d'accessibilité, il y a trois-quatre ans, elle devait être accessible à des fins de plantation.

3225 **M. JEAN NANTEL :**

Oui. On va se retrouver dans deux situations. Il y a du reboisement qu'on va aller faire soit dans du feu ou qu'on va aller faire dans des coupes qui ont eu des chemins et puis à ce moment-là, la préparation de terrain et la plantation a pu avoir lieu, les chemins étaient accessibles.

3230

Pour toutes sortes de raisons, des secteurs entiers du territoire peuvent avoir les accès coupés soit suite à des coups d'eau ou encore dépendant de la nature de l'opération forestière qui a été réalisée. Si elle a été réalisée en hiver avec des chemins d'hiver, ces chemins-là se détériorent très rapidement et ne sont plus accessibles durant l'été pour effectuer les travaux.

3235

Donc, ça, ça devient des territoires qui sont plus facilement dégageables avec le phytocide et ne nécessiteront pas d'avoir à reconstruire des chemins.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3240

Mais juste pour que je puisse comprendre, la plantation ne peut se faire que durant l'été?

**M. JEAN NANTEL :**

3245

Elle se fait à partir, disons, aussitôt qu'on peut le faire. Au mois de mai, on va le faire jusque, disons, au moins d'août.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3250

C'est ça. Donc, si ça a été fait durant la saison estivale allongée, il a dû donc avoir accès durant cette saison-là.

**M. JEAN NANTEL :**

3255

Absolument.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3260

Est-ce qu'en trois, quatre ans, à ce moment-là l'accès peut être complètement refermé ou partiellement refermé, qui obligerait à des travaux importants si on veut procéder...

**M. JEAN NANTEL :**

Dans certaines zones, c'est le cas.



3265

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Puis dans le 20 %?

3270

**M. JEAN NANTEL :**

Dans le 20 %, on a estimé qu'il y avait environ 130 hectares sur les 200 qu'on pense avoir à dégager, qui bénéficieraient d'être faits par phytocides et pas seulement pour des questions d'accessibilité.

3275

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Non, mais aérien ou terrestre?

3280

**M. JEAN NANTEL :**

Aérien. Lorsqu'on fait le dégagement de la plantation avec les phytocides, on va le faire aérien.

3285

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

130 sur 200?

3290

**M. JEAN NANTEL :**

Sur 200.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3295

Donc, il y aurait 70...

**M. JEAN NANTEL :**

3300

Il en reste 70 qu'on ferait mécaniquement. Il est inclus, lorsqu'on regarde le détail de la comptabilité pour arriver à 1 770, il y a un 130 hectares dans le dégagement de plantation qui est par phytocides.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3305

Monsieur Laberge, lorsque votre ministère procède au dégagement mécanique au niveau des plantations, est-ce que vous êtes confrontés au même problème d'accessibilité?

**M. LUC LABERGE :**

3310 Je vais vous demander un instant pour discuter avec Richard. Oui, on fait face au même problème.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3315 Et qu'est-ce que vous apportez comme solution?

**M. LUC LABERGE :**

3320 Bien, actuellement, nous, on n'utilise plus de phytocides.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Je comprends.

3325 **M. LUC LABERGE :**

On n'a pas le choix. On se rend et on le fait mécanique.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3330 Vous rouvrez le chemin. C'est ça?

**M. RICHARD LABRIE :**

3335 C'est sûr que les compagnies ne rouvrent pas le chemin, mais ils essaient de s'entendre avec les contracteurs qui font le pré-com. C'est sûr que ça leur coûte beaucoup plus cher. C'est sûr le coût est plus élevé. Ils y vont avec des Muskeg ou avec des 4 roues quand ce n'est pas trop loin. Mais quand c'est plus loin, ils y vont avec des Muskeg.

3340 Mais ça, encore là, il y a une limite. Quand ils dépassent un 25 kilomètres sur le chemin d'hiver, là, on est rendu avec la CSST, là, eux autres, ils ne permettent plus d'aller plus loin que ça parce que ça mettrait trop de temps à sortir un blessé s'il y avait un blessé. Ça fait que les limites, ça joue à peu près à 25 kilomètres sur un chemin d'hiver, mettons, plus ou moins accessible.

3345 Les compagnies font des pontages temporaires. On leur permet de faire des pontages temporaires. Mais c'est sûr que c'est des coûts beaucoup plus élevés, des coûts énormes pour les compagnies, mais ils viennent à bout d'entretenir leur plantation.

3350 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Pour le moment, toutes les plantations, les jeunes plantations, ont bénéficié de ce dégage­ment mécanique ou il y a des secteurs que vous abandonnez?

3355 **M. RICHARD LABRIE :**

Il y a des secteurs qui ont été abandonnés.

3360 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Pourriez-vous nous indiquer le pourcentage?

**M. RICHARD LABRIE :**

3365 Je n'ai pas le pourcentage, mais quand on fait nos suivis, on a fait des suivis, nos suivis de huit ans que je vous avais parlé v'là deux jours, les résultats de nos plantations de 90 à 93 ont démontré que beaucoup de plantations n'avaient pas été entretenus et que ce n'est plus des plantations, c'est rendu des peuplements naturels. Il y a un bon pourcentage.

3370 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Quel pourrait être l'impact sur la possibilité forestière?

**M. RICHARD LABRIE :**

3375 L'impact, je vais vous donner un exemple un peu.

3380 Dans ce secteur-là, dans des sites bons, des bons sites, des sites de production qui sont bons, s'il n'y a pas d'entretien dans une plantation – ça, c'est des moyennes là – le volume de plantation qui n'est pas entretenue, ce serait de 82 mètres cubes à l'hectare. Puis lorsqu'elle est entretenue, elle monte jusqu'à 141 mètres cubes à l'hectare, en moyenne, si elle est entretenue.

3385 Ça, si on le met en gain en volume par année, ça équivaut, si on l'entretient, ça donne un volume de 0.86 mètre cube à l'hectare par année de plus. C'est beaucoup ça, si on entretient. Si on n'entretient pas, on perd quasiment 1 mètre cube par hectare par année le fait de ne pas entretenir la plantation, que ce soit en herbicide ou mécanique, on parle d'entretien.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3390 Est-ce que ça pourrait hypothéquer la rentabilité de cet espace-là à un point tel qu'on renoncerait à l'exploiter?

**M. RICHARD LABRIE :**

3395 À l'exploiter après?

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3400 Oui?

**M. RICHARD LABRIE :**

3405 Non, non, non. Je vais vous donner la différence. Si la plantation devient un peuplement naturel, bien, le volume devient à peu près 75 mètres cubes à l'hectare au lieu de 82.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3410 Au lieu de 82?

**M. RICHARD LABRIE :**

3415 Oui. Mettons une plantation, on met en moyenne 82 mètres cubes à l'hectare de rendement, puis une forêt naturelle est à 75 mètres cubes à l'hectare.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3420 Puis une forêt entretenue?

**M. RICHARD LABRIE :**

3425 Ce n'est pas entretenu, ça.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3430 Une plantation non entretenue.

**M. RICHARD LABRIE :**

3435 C'est ça, pas entretenue.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3440 Une plantation pas entretenue?

3435 **M. RICHARD LABRIE :**

Pas entretenue, c'est 82 mètres cubes à l'hectare. Puis un peuplement naturel pas entretenu, c'est 75 mètres cubes à l'hectare.

3440 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Très bien. Et entretenu, c'est...

3445 **M. RICHARD LABRIE :**

S'il n'y a pas eu de dégagement et qu'il n'y a pas eu d'entretien...

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3450 Non, mais comparativement à une section entretenue qui donnerait...

**M. RICHARD LABRIE :**

3455 Entretien, qui était à 141 mètres cubes à l'hectare dans une plantation. Puis si on entretient le naturel, un peuplement naturel, ça pourrait monter jusqu'à 120, 122 mètres cubes à l'hectare. Il y a une différence de 20 mètres cubes à l'hectare entre la plantation et un peuplement naturel entretenu.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3460 La question donc c'est est-ce qu'un peuplement non entretenu est suffisamment intéressant à exploiter au point de vue économique.

**M. RICHARD LABRIE :**

3465 Oui.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3470 Quand même, oui?

**M. RICHARD LABRIE :**

3475 Oui, quand même. Comme je vous dis, il y a une baisse de volume, mais il y a une perte de possibilité de la part de... il y a une perte de 20 mètres cubes à l'hectare.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3480 Je vous reviens. Donc, j'arrive, je veux juste suivre mon raisonnement. Donc, si jamais vous n'êtes pas autorisés à utiliser le glyphosate, qu'est-ce qu'il advient de ces superficies?

**M. DENIS JUTRAS :**

3485 Dans une première réponse... là, vous me posez des questions sur le glyphosate aérien?

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Tout à fait, oui.

3490 **M. DENIS JUTRAS :**

On va peut-être regarder toutes les possibilités pour y aller au sol.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3495 Incluant le glyphosate?

**M. DENIS JUTRAS :**

3500 Absolument.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3505 Et est-ce que vous l'avez envisagé déjà?

**M. DENIS JUTRAS :**

3510 Ça fait partie d'une des analyses qu'on a faites à l'intérieur des quatre méthodes retenues. On n'a pas retenu l'arrosage terrestre pour des questions de coût et des questions d'accidents, etc., comme on l'a défini dans tous nos tableaux. Alors, on a prévu plutôt y aller aérien pour toutes ces questions-là, mais on utilise le même produit.

**LE PRÉSIDENT :**

3515 Monsieur Simard, est-ce que vous permettez qu'on continue avec vous sur ces éléments-là?

**M. PATRICK SIMARD :**

3520 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3525 Dans le même ordre d'idées – on va revenir au promoteur un peu plus tard – monsieur Laberge, vous avez déposé deux tableaux aujourd'hui, les tableaux qui concernent les forêts publiques d'une part, forêts privées d'autre part, étude comparable entre le dégagement mécanique et le chimique. Les tableaux, les données sont intéressantes.

3530 Dans un premier temps, sur celui qui concerne les forêts publiques, on peut observer avec une étude non fine mais un premier coup d'oeil sur les données que vous présentez... je vous laisse prendre le document.

**M. LUC LABERGE :**

3535 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3540 Votre tableau est clair. Il fait une distinction rapide sur l'année 2001-2002, donc l'arrêt des phytocides en terres publiques, puisqu'on parle de forêt publique au Québec. Donc, total phytocides chimiques: 0, évidemment les années qui suivent.

3545 Si on regarde les années précédentes, on marque, l'année 2000, \*peu de phytocides+, l'année 1999, \*peu+ encore et jusqu'à 1995. Et là, ça augmente. Donc, une diminution à partir de 1994, 1995. Mais dans l'ensemble, il y a toujours quelque chose comme...

3550 Si on parle de 1990 à 1995, compte tenu du débat qu'il y avait sur l'usage des phytocides à l'époque, le débat public, on parle environ de 13 000 à 22 000, au total, tant les CAAF que les terres publiques traitées par Rexfor.

3555 Si on regarde en parallèle toutes les opérations d'aménagement sylvicole mécanique, manuel, on remarque pour les années précédentes, il y a un gros boom en 2000. Mais règle générale, pour les cinq, six, sept années précédentes, ça va entre 13 000, 16 000, si on enlève deux années particulières.

3560 Et dans le mécanique, après 2001, sauf une grosse année 2001 et une grosse année 2004, on tombe à 18 000 et 11 000. Le 11 000, en 2003, on va y aller tout de suite, 2003, est-ce que c'est à cause de l'année des grands feux et les problèmes d'accès à la forêt pour les dégagements mécaniques? C'est quoi la cause du si faible chiffre, 11 264 à l'hectare toujours?

**M. LUC LABERGE :**

3565 Je ne suis pas un spécialiste en la matière mais, dans la stratégie, on parlait de reporter certains dégagements à l'éclaircie précommerciale. Et c'est probablement ce qui se passe là. C'est évident qu'avec la Stratégie d'élimination des phytocides chimiques, on accepte des pertes de production.

3570 Parce qu'il avait été question dans le cas des feuillus intolérants, entre autres, de retarder le premier ou le deuxième dégagement pour faire en sorte qu'on fasse le traitement d'éclaircie précommerciale. Autrement dit, on accepte une certaine compétition jusqu'à ce qu'on fasse une éclaircie précommerciale. C'est possiblement ce qui explique ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3575 Pour 2003.

**M. LUC LABERGE :**

3580 Pour les années ultérieures à 2000.

**LE PRÉSIDENT :**

3585 Oui, mais il y a un cas patent, j'aimerais vous entendre. 2003, est-ce que vous savez qu'est-ce qui détermine qu'on diminue de moitié en 2003?

**M. LUC LABERGE :**

3590 Non, du tout.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible de vérifier?

**M. LUC LABERGE :**

3595 Mais il y a aussi des données préliminaires dans ça. Si vous regardez...

**LE PRÉSIDENT :**

3600 Oui, mais là, la donnée est frappante. Elle est préliminaire, mais elle sort du lot.



**M. LUC LABERGE :**

3605 Oui, mais en forêt publique, ça fonctionne avec les rapports annuels d'intervention et il y a souvent des retards dans l'acquisition des données par le ministère.

**LE PRÉSIDENT :**

3610 Votre réponse est claire. Maintenant, la question fondamentale, c'est comment se fait-il qu'en terres publiques avec les données de tous les CAAF et de Rexfor, même s'il y en a qui sont préliminaires, qu'après 2001, en gros, c'est assez semblable en termes de superficie traitée mécaniquement, il n'y a pas une grosse différence, il n'y a pas de statistique qui est faite évidemment, tout le monde l'aura compris, mais c'est à peu près semblable, alors que les travaux aux phytocides entre 1990 et 1995 ça allait jusqu'à des superficies aussi considérables, 13 000, 3615 19 000, 22 000 hectares par année?

3620 Comment ça se fait qu'on ne les retrouve pas dans les... comment ça se fait que ça n'a pas été transposé en travail mécanique, compte tenu de tout l'intérêt, je dirais, des orientations qui étaient fixées par le gouvernement de favoriser ça, entre autres également pour les questions, je dirais, de santé au sens large, tel que ça a été évoqué?

**M. LUC LABERGE :**

3625 Il y a peut-être une question de reboisement aussi. On a eu des périodes de reboisement qui étaient beaucoup plus intenses. Il y avait des périodes qu'on appelait le \*back log+ où on avait des travaux d'arrérage à remettre en production. Mais là, je n'ai pas les...

3630 C'est Rexfor qui faisait les \*back logs+. Quand vous regardez Rexfor, c'est probablement Rexfor qui s'occupait de remettre en production des superficies à \*back log+. C'est à peu près ce qui pourrait expliquer ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3635 Je m'adresse à vous comme représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Est-ce qu'il y a des conclusions qui sont tirées présentement sur l'absence ou... comment trouver une explication logique aux chiffres qui sont là, même s'il y en a qui sont temporaires?

**M. LUC LABERGE :**

3640 Actuellement, suite à la Commission Coulombe, il y a un gros travail qui se fait actuellement pour s'assurer du suivi des stratégies d'intervention. Il y avait une lacune qui a été identifiée lors de la Commission Coulombe, au niveau du suivi des stratégies des interventions. Probablement que dans le cadre de ce travail-là, les réponses de ce genre-là vont sortir.

3645 Il y a une analyse de la planification de ce qui était prévu dans les stratégies et ces dégagements-là sont toujours prévus dans les stratégies d'intervention. Si on fait une plantation, il y a du dégagement de prévu tant d'années après.

3650 Et là, on est en train au ministère de mettre en place une façon plus structurée de faire le suivi des stratégies d'intervention. S'il y a une problématique là, on va probablement trouver des...

**LE PRÉSIDENT :**

3655 Ce suivi-là correspond à une information qui serait accessible pour ou la commission ou l'ensemble des citoyens, qui irait quand à peu près? Qu'est-ce que vous prévoyez?

**M. LUC LABERGE :**

3660 Je ne sais pas, mais j'ai un bilan des suivis des recommandations Coulombe. Je peux essayer de trouver la recommandation qui pourrait toucher ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3665 Et nous revenir.

**M. LUC LABERGE :**

Oui.

3670 **LE PRÉSIDENT :**

3675 En même temps, que ce soit aujourd'hui ou dans les prochains jours, ce serait quand même extrêmement apprécié de la part de la commission dans sa partie publique avec des citoyens d'avoir un diagnostic, même préliminaire, sur la signification des tableaux que vous avez déposés.

**M. LUC LABERGE :**

3680 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

3685 Dans le même sens, si je reviens sur le second tableau que vous avez déposé, qui s'appelle *Travaux de dégagement réalisés par les agences de mise en valeur des forêts privés*, je cite le titre pour qu'on comprenne bien c'est quoi, 1995 à 2005, je fais un commentaire tout

de suite en débutant, la commission s'interroge sur le fait que, on a la réponse, mais je le signale quand même, donc à partir de 2002, zéro phytocide, mais on comprend que c'est zéro phytocide parce que sur les terres privées, parce que c'est des informations qui proviennent des agences de mise en valeur et que les agences n'en appliquent pas.

3690

**M. LUC LABERGE :**

C'est ça.

3695

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez des informations? Parce que déjà pour un forestier, il y en a 520 quelque pour 2002. Est-ce que le ministère a l'information sur 520 plus quoi?

3700

**M. LUC LABERGE :**

Non, absolument pas. C'est les propriétaires qui le font.

**LE PRÉSIDENT :**

3705

Il n'y a pas de rendu de compte de cette façon-là chez vous?

**M. LUC LABERGE :**

3710

Non. Parce que le ministère fait affaire avec des producteurs forestiers reconnus, avec des plans de gestion. Et donc, les agences gèrent ce qui est déclaré dans les plans de gestion et on n'a pas accès à l'information, à ce qui se fait directement sur les terres privées.

**M. DENIS JUTRAS :**

3715

Si vous me permettez...

**LE PRÉSIDENT :**

3720

Juste terminer, puis je vous reviens.

3725

Toujours sur les terres privées, si on regarde le dégagement chimique par rapport au mécanique, dans le cas du mécanique, si on veut regarder s'il y a eu transposition ou conversion, on voit que de 95 à 2000, les chiffres varient entre 6 000-6 500 et 8 000-9 000 le plus gros. Par la suite, après 2001, on parle de 11 000, puis on se tient à 11 000-12 000. Il y a une progression peut-être, je ne sais pas, 20 %, 25 %. Là, on peut le noter là.

Agrérez-vous au fait qu'on sent qu'il y a une augmentation de dégagement mécanique et

manuel dans le cas des terres privées depuis 2001, qui est la fameuse date toujours?

3730

**M. LUC LABERGE :**

De dégagement mécanique?

3735

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

**M. LUC LABERGE :**

3740

Oui, c'est évident. Mais ça a plafonné à partir de 2001. Là, on se rend compte que ça plafonne.

**LE PRÉSIDENT :**

3745

Ça a augmenté, mais avec un plafond relatif?

**M. LUC LABERGE :**

3750

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3755

Mais encore là, la correspondance n'existe pas. Il n'y a pas de compensation ou on ne retrouve pas l'équivalent d'aménagement du chimique qui...

**M. LUC LABERGE :**

Exact, oui.

3760

**LE PRÉSIDENT :**

3765

Je me mets encore une fois dans la moyenne des ours là, c'est toujours les mêmes ours, vous savez. Puis dans ce cas-là, la réaction, c'est toujours de savoir comment ça se fait qu'on ne le retrouve pas, compte tenu des besoins de tout ce qui a été manifesté dans tout, je dirais, le débat sur les phytocides avec ce qu'on voit depuis dix-neuf quatre-vingt quelque aller jusqu'à aujourd'hui. On n'est pas loin de 20 ans plus tard là.

**M. LUC LABERGE :**

3770

Il faudrait mettre en parallèle avec le niveau de reboisement aussi. Il me semble que je

l'avais.

**M. RICHARD LABRIE :**

3775

Oui, c'est ça, il y a le niveau de reboisement, je pense, qui a diminué un peu, mais aussi le fait que le mécanique coûte deux fois et trois fois plus cher.

3780

C'est comme un peu ce qu'il a expliqué tantôt. C'est que le premier dégagement, celui à deux et trois ans, la plupart du temps, ils essaient de le retarder le plus possible pour en faire seulement un à l'âge d'une dizaine d'années, qu'on appelle le précommercial. Ça fait qu'en faisant ça, ils sauvent une intervention qui coûte alentour de 1 000 \$ de l'hectare.

3785

Ça fait que c'est pour ça que, surtout sur les terres publiques, c'est pour ça qu'on ne voit pas l'influence de l'arrêt du phytocide. Parce que quand ils faisaient du phytocide, ils le faisaient dans le bon temps, puis là ils faisaient leur précommerciale après. Ça fait que c'est ça.

3790

Là, ça coûte deux fois plus cher, mais ils essaient d'en faire le moins possible, ça fait qu'ils retardent au précommercial, c'est pour ça qu'on ne voit pas l'influence.

**LE PRÉSIDENT :**

3795

C'est sûrement, puis vous êtes connaissant, c'est sûrement un des éléments de la réponse. Puis on le voit aussi par l'argumentaire du promoteur aussi, dans le sens que vous avez une phrase que phytocides à ce coût-là, il y a un avantage qui fait que ça ne serait pas comblé en superficie compte tenu des coûts, en gros.

3800

Mais dans le cadre des débats qu'on a entendus ces dernières années, est-ce qu'on doit comprendre que, pour des raisons de coûts, qu'il y a comme un arrêt du développement de la préparation de la récolte? Pour revenir à votre propos, ce que vous appelez, je vous cite, la rareté de la ressource en terres publiques? Est-ce que c'est une des conditions?

**M. RICHARD LABRIE :**

3805

Oui, ça, ça peut.

**LE PRÉSIDENT :**

3810

Mais si c'est le cas, comment ça a été pris en compte par le ministère ou vers quoi on va?

**M. RICHARD LABRIE :**

C'est ça qu'on est... comme je dis, avec qu'est-ce qu'on veut mettre en place d'ici un an

3815 ou deux, c'est que le suivi, on va le faire plus serré pour s'assurer que lorsqu'on va investir dans du reboisement... là aussi ça coûte cher. Produire ces plants-là coûte cher. Il faut s'assurer que le dégagement se fasse à temps parce qu'on voit qu'il y a un impact sur le volume. Ça fait que là, nous autres, on veut mettre le suivi un peu plus serré pour que le dégagement se fasse à temps. Même si ça coûte plus cher, il va falloir s'assurer que ça se fasse.

3820 Mais encore là, le fait qu'il y a moins de main-d'oeuvre puis le faire mécanique dans les bonnes périodes puis... ça fait que c'est dur, les personnes ne voient pas les plants. Ils coupent des plants parce qu'ils ne les voient pas. Nous autres, on a environ, dans nos résultats de dégagement à l'heure actuelle, il y a entre 5 et 10 % des plants qui se coupent lors du premier dégagement quand on le fait mécaniquement. Ça fait qu'encore là, c'est une perte de volume.

3825

**LE PRÉSIDENT :**

Aidez-nous tout le monde à comprendre. Je pense que c'est assez clair l'énoncé qu'il y a un problème économique lié à ça. Il y a un problème de main-d'oeuvre.

3830

Quand vous dites: \*On est en train de voir à faire quelque chose+, mais c'est quoi que vous allez pouvoir faire? Modifier les remboursements sur certains travaux? C'est quoi les pistes que vous explorez, à part...

3835

**M. RICHARD LABRIE :**

On évalue, on essaie de trouver s'il n'y aurait pas d'autres alternatives, d'autres périodes de travail. On essaie encore là dans nos plants à forte dimension, on essaie encore de les améliorer, de les faire de meilleure qualité afin d'être en mesure de continuer dans le dégagement mécanique. Parce que s'il faut continuer le dégagement mécanique, il faut améliorer nos choses. Sinon, on n'est pas capable.

3840

**LE PRÉSIDENT :**

3845

Vous parlez des alternatives? On va y revenir. Juste avant de revenir à monsieur Bourgeois, monsieur Jutras.

**M. DENIS JUTRAS :**

3850

C'était un complément d'information sur une mise en garde sur les rapports qui sont produits au niveau des agences.

**LE PRÉSIDENT :**

3855

Allez-y, monsieur Jutras.

**M. DENIS JUTRAS :**

3860 C'est une mise en garde sur les rapports qui sont produits au niveau des agences, sur les chiffres qui sont contenus à l'intérieur de ça. Les chiffres qui sont fournis à l'intérieur des rapports des agences que le ministère cite, ce sont que les travaux qui reçoivent des sous des agences. Et ce n'est pas seulement les phytocides qui n'en reçoivent pas, qui ne sont pas là.

3865 Alors, moi, comme grand propriétaire privé, on fait des travaux sur approximativement 2 000 hectares par année globalement en mécanique et plantations. Et dans les rapports des agences, ils en figurent 50. Donc, les superficies qui apparaissent aux rapports des agences, ce sont les superficies qui reçoivent des argents, peu importe la nature des travaux. Alors, il y a beaucoup plus que ça qui est fait.

3870 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de la précision.  
Monsieur Bourgeois.

3875 **M. JEAN-CLAUDE BOURGEOIS :**

On pourrait en reparler plus tard parce que ce n'est pas dans la même dynamique de discussion. C'est une question que vous m'aviez posée au début de l'après-midi.

3880 **LE PRÉSIDENT :**

C'était quel sujet?

3885 **M. JEAN-CLAUDE BOURGEOIS :**

Au sujet de la cueillette d'information sur les espèces en péril.

**LE PRÉSIDENT :**

3890 Oui, très bien, plus tard.  
Monsieur Simard?

**M. PATRICK SIMARD :**

3895 Une autre question ou...

**LE PRÉSIDENT :**

Je ne sais pas. Avez-vous une autre question?

3900

**M. PATRICK SIMARD :**

Oui, sûrement, une précision. Tantôt, on parlait de la compétitivité du coût entre le Québec, l'Ontario et ailleurs dans le monde de la matière première, dans le fond, que je parle. Qu'est-ce qui explique cette différence-là? Le coût d'entretien en fait partie sûrement, mais est-ce que c'est la seule variable ou...

3905

**LE PRÉSIDENT :**

On va s'adresser à monsieur Jutras qui a fait référence au fait que, au Québec, la fibre coûte plus cher qu'ailleurs.

3910

**M. DENIS JUTRAS :**

Un des premiers éléments, c'est la tarification, entre autres, et également dans plusieurs cas coût de l'énergie, coût de main-d'oeuvre, etc., pour faire nos activités. Ce sont deux facteurs majeurs. Les coûts d'approvisionnement ont augmenté de façon exponentielle, également les coûts de matière première.

3915

Nous, en ce qui nous concerne directement, quand on achète du copeau feuillu, par exemple, les redevances dans certaines provinces sont de l'ordre de 254 le mètre cube, alors qu'ici on est dans l'ordre de 5 \$ à 7 \$ le mètre cube en termes de redevances. Ça fait que ça va jusque là. Les représentations qui sont faites présentement sont dans ce sens-là.

3920

**LE PRÉSIDENT :**

Qu'on a pu suivre dans les journaux dans les dernières semaines. Si vous aviez à les placer de façon prioritaire, quels sont les éléments majoritaires? Est-ce que c'est la main-d'oeuvre? C'est quoi, mettons, les deux plus gros facteurs liés à ce que vous appelez l'absence de compétitivité avec les autres?

3925

**M. DENIS JUTRAS :**

Actuellement, beaucoup question de redevances.

3935

**LE PRÉSIDENT :**

Redevances, d'accord.

3940

Monsieur Simard.



**M. PATRICK SIMARD :**

3945 J'avais une autre question un petit peu plus technique. Quand on parle des buses qui sont utilisées pour l'application du produit, j'imagine que c'est des buses qui sont ajustables ou quelque chose, puis je n'ai rien vu qui parle de s'il y a une calibration qui doit être faite régulièrement et à quelle fréquence.

**LE PRÉSIDENT :**

3950 La question est claire.

**M. DENIS JUTRAS :**

3955 Je ne suis pas l'expert en ajustement de buses, mais je peux vous dire en termes d'expérience, de part ma contribution auprès d'une société qui s'appelle la SOPFIM, qu'on utilise les mêmes genres d'appareils, j'ai siégé et je siège encore dans cette organisation-là, et il y a de la recherche de façon permanente qui se fait pour s'assurer que les contrôles de buses, les ajustements nécessaires sont faits régulièrement, sont faits, j'imagine, à chaque vol.

3960 Parce que pour nous, ce qui est important, c'est de mettre le moins de produit possible à l'hectare en assurant que ce soit efficace. Parce que le coût de la matière première qui est mise dans l'avion, c'est majeur. Donc, on s'assure de mettre vraiment ce qui est important, minimum possible. Alors, il y a les ajustements qui sont faits en conséquence. Et si on a besoin de spécialiste pour définir tout ça, on pourra y faire appel.

3965

**LE PRÉSIDENT :**

3970 Je ne pense pas que ce soit nécessaire. Mais si c'est le cas, on reviendra.

Monsieur Simard?

**M. PATRICK SIMARD :**

3975 Une autre petite dernière. J'ai vu dans le rapport qu'on faisait le rinçage de contenants qui contenaient le produit, le Vision. Mais qu'est-ce qu'on fait avec cette eau de rinçage? Je n'ai pas trouvé rien à ce niveau-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3980 La question est claire. Monsieur Blouin.

**M. DONALD BLOUIN :**

3985            Alors, la façon de procéder, c'est on va vider les contenants, c'est des contenants de 10 litres qui contiennent le Vision, pour d'abord remplir le réservoir en vidant les contenants de 10 litres. Et l'eau qui va être ajoutée au réservoir, elle va d'abord être versée dans les contenants de 10 litres pour les rincer et c'est l'eau qui va être ajoutée au mélange, qui va servir à faire le mélange.

3990            Alors, il va avoir un rinçage trois fois, trois rinçages, pour s'assurer qu'il n'y ait plus de produit dans les contenants. Et cette eau-là qu'on dit de rinçage, en fait, c'est l'eau qui est ajoutée au mélange. Alors, ça permet simplement d'avoir tout le produit dans le mélange et d'avoir, au même moment, au même temps, donc avoir tout le produit et avoir les contenants qui sont rincés, et puis que tout le produit soit dans l'avion.

3995            Est-ce que c'est clair?

**LE PRÉSIDENT :**

4000            Ça me semble clair.

**M. DONALD BLOUIN :**

4005            Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

4010            Monsieur Simard.

**M. PATRICK SIMARD :**

                Pour l'instant, c'est tout.

4015            **LE PRÉSIDENT :**

                Très bien, merci. Compte tenu de l'heure, nous allons suspendre nos travaux, les reprendre ici même, la même salle des Chevaliers Colomb, à 19 h. Merci beaucoup.

4020            \*\*\*\*\*

4025

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

4030

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**